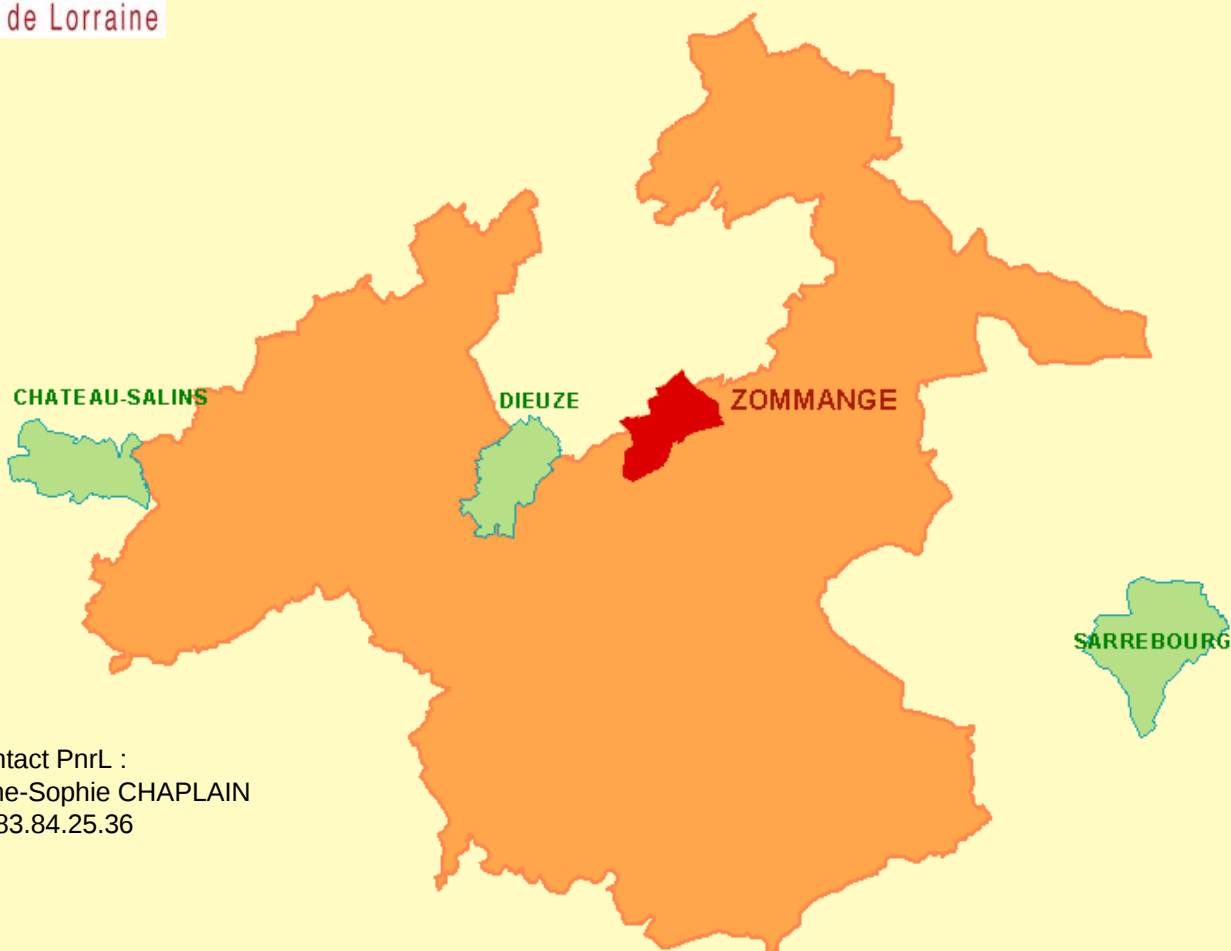




ATLAS COMMUNAL ZOMMANGE



Contact PnrL :
Anne-Sophie CHAPLAIN
03.83.84.25.36



Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i> Photo : F.Reichert	Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i> Photo : AS.Chaplain	Pie grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> Photo : J. Branciforti
---	---	---



Représentation de la zone Est du PnrL,
des villes portes et de la commune de Zommange

Etang de Zommange Zommange Photo : AS. Chaplain	Prairie Zommange Photo : AS. Chaplain	
--	--	---

UN ATLAS COMMUNAL, COMMENT ET POURQUOI ?

Le programme Atlas communal a été mis en œuvre en 1993 par le Parc naturel régional sur les communes de son territoire dans le cadre de sa politique de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et des paysages, en application de l'article 1-24 de sa nouvelle charte. La réalisation des atlas est totalement prise en charge par le Parc, grâce au concours financier, du Conseil Régional de Lorraine et du Ministère de l'Environnement.

Ce programme a pris un nouvel essor avec le lancement, en 2000, sur la zone est, d'une cartographie assistée par ordinateur avec utilisation de prises de vue satellites. Dans ce cadre la commune a reçu, en 2004, la carte d'occupation du sol de son territoire, issue de cette étude.

Le but premier de cet atlas est la description cartographiée des espaces non bâtis présents sur le ban communal, dans une optique de connaissance de l'environnement. Ceci concerne l'ensemble des espaces périurbains, agricoles, forestiers..., qui peuvent inclure des sites naturels remarquables, mais tirent également leur intérêt global (diversité biologique, paysages) de la "nature ordinaire".

Cet atlas est une **base de connaissance des richesses écologiques** (milieux, faune, flore) présentes sur chacune des communes, dont il donne un aperçu à un moment donné, qui est celui de la prospection de terrain.

Les prospections de terrain ont été réalisées d'avril à août par des étudiants en écologie encadrés par des chargés d'étude du Parc ; elles ont été complétées par des informations provenant de partenaires scientifiques du Parc, d'autres études détenues au Parc ou de personnes ressources (maires, forestiers, agriculteurs, chasseurs, naturalistes locaux...). Nous remercions les stagiaires qui ont mis leurs réelles compétences et leur passion au service de la connaissance de votre commune, ainsi que les villageois qu'ils ont rencontrés et qui les ont fort bien accueillis et leur ont fait part de leur connaissance du territoire, de sa faune et de sa flore.

L'atlas n'a pas l'ambition d'être exhaustif, mais il doit vous permettre d'être informés sur les grandes caractéristiques écologiques du territoire que vous côtoyez tous les jours et de prendre conscience de sa richesse et de sa sensibilité, ou plus simplement de satisfaire votre curiosité.

Il constitue un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement au sens large, pour les élus, aménageurs, ou tout autre utilisateur de l'espace communal.

Ainsi, les informations fournies par l'atlas d'une commune doivent permettre à celle-ci et à ses partenaires d'intégrer le respect de l'environnement, sans avoir à faire de recherche rebutante, en amont des procédures de Plan Locaux d'Urbanisme, de remembrement ou autres aménagements (déviation routière...) et de ne plus "mal faire" par manque d'information. Il s'agit là d'un enjeu particulièrement fort sur un territoire de Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation de leur patrimoine.

D'autre part, au vu de l'intérêt des sites et de leur sensibilité, des mesures permettant de préserver ou de recréer l'intérêt écologique des milieux (gestion, renaturation, protection...) peuvent être envisagées, en accord avec les intéressés (communes, propriétaires privés ou exploitants agricoles). Ces mesures peuvent se traduire par une gestion "écologique" des sites, c'est à dire respectueuse des espèces et des milieux (par exemple par le biais de pratiques agricoles adaptées). Des techniques de "renaturation" peuvent être envisagées sur des secteurs dégradés ou ayant perdu leur intérêt fonctionnel (entretien "doux" ou reconstitution de milieux favorables à la

biodiversité comme les berges de rivières, pelouses sèches, haies...). Une protection (maîtrise foncière communale, par exemple) peut être souhaitable pour certains milieux, compte tenu de l'existence de menaces ou de leur grande valeur écologique.

Dans tous les cas, l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine (voir organigramme en fin de document) se tient à la disposition des communes ou personnes intéressées pour mener à bien de telles interventions concrètes. Vous pouvez joindre Anne-Sophie CHAPLAIN au 03.83.84.25.36 qui a en charge la réalisation et le suivi des Atlas communaux en Zone Est.

STRUCTURE DU DOCUMENT

Après ce l'historique et le descriptif du programme, vous trouverez l'état d'avancement du programme ATLAS COMMUNAL sur l'ensemble des communes du territoire.

Les données concernant la commune, comportent :

- une **présentation** synthétique **du territoire** de la commune et du contexte géographique ou écologique dans lequel elle s'inscrit.
- la liste des milieux présents sur la commune.
- des données cartographiques généralement au 1/25000, restituant la situation au moment des prospections de terrain :

* sur support papier :

- une **carte de l'occupation du sol** (prairie, terres labourées, forêts...),
- une **carte de typologie**, c'est à dire la description avec plus de précision des types de milieu qui sont observés (type de peuplement forestier, prairie sèche ou humide...),
- une carte avec le **périmètres des zones relevant d'inventaires** écologiques (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux, RAMSAR...), **de mesures réglementaires** de protection de l'environnement (protection de captage, arrêté de biotope, réserve de chasse, site inscrit, loi littoral...) **ou de démarches contractuelles** (conventions de gestion, mesures agri-environnementales...),
- le mode de lecture du tableau de synthèse et de la carte des valeurs écologiques,
- une **carte de la valeur écologique** du territoire,
- le tableau de synthèse du patrimoine naturel de la commune.

* sur support transparent, à superposer aux cartes précédentes :

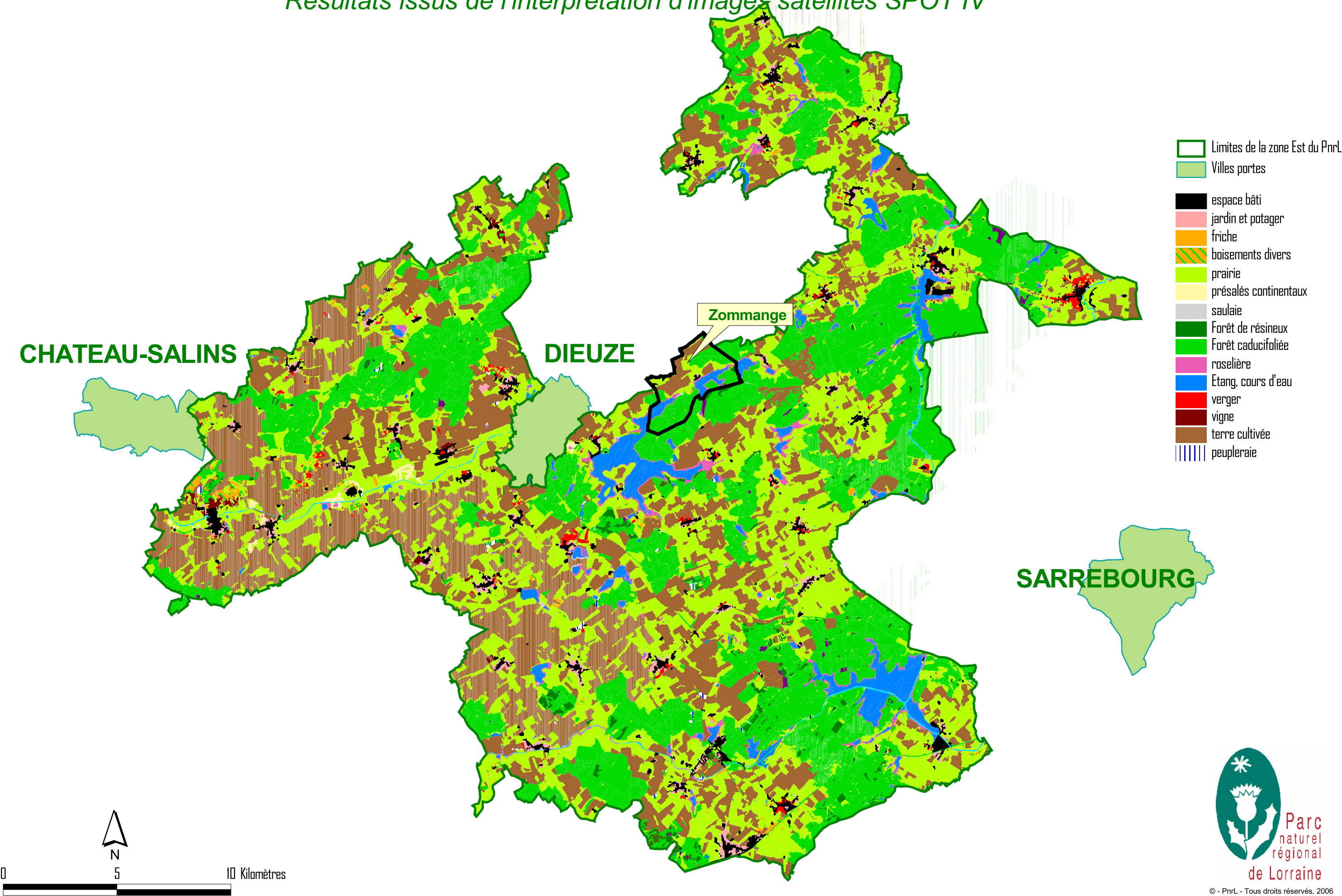
- le **fond de carte IGN** de la commune
- deux **planche(s) de photographies** illustrant les principales espèces remarquables de la commune.

En annexe "pour en savoir plus" :

- la liste des **espèces protégées** présentes sur la commune,
- des "fiches signalétiques" sur les **espèces animales ou végétales** les plus remarquables rencontrées sur la commune,
- des fiches sur les principaux types de **milieux** présents sur la commune,
- des fiches synthétiques présentant les **inventaires, mesures réglementaires et contractuelles en environnement** concernant la commune,
- un **organigramme** du Parc de Lorraine pour correspondre avec le bon interlocuteur.

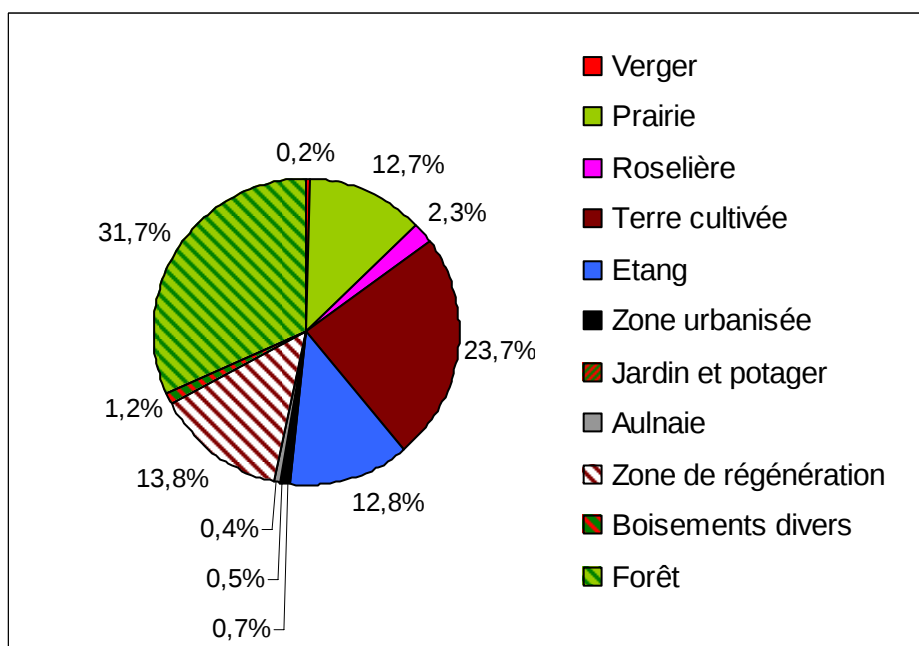
Occupation du sol de l'ensemble de la zone Est du Pnrl

Résultats issus de l'interprétation d'images satellites SPOT IV



PRESENTATION DU TERRITOIRE DE ZOMMANGE et de ses grandes caractéristiques écologiques

La commune de Zommange est située dans la zone Est du Parc naturel régional de Lorraine. Celle-ci appartient au Pays du Saulnois.



La particularité de la commune de Zommange est la présence d'un étang à quelques pas du village. Il représente avec l'étang de Lindre (Cornée de Zommange) 13% de la surface de la commune.

Les terres agricoles quant à elles recouvrent 36% de la surface du territoire dont 13% sont représentées par le milieu prairial. Ensuite, on trouve une importante zone forestière localisée principalement au sud et à l'est qui représente 45.5% de la surface du ban communal (Forêt du Romersberg, Forêt d'Albestroff et Bois de la clé). Le village lui, est localisé au centre de la commune, il est entouré de jardins, potagers et de quelques vergers traditionnels.

A noter le ruisseau du Speck qui relie l'Etang de Lindre à L'Etang de Zommange.

D'après l'occupation du sol, la commune peut facilement être scindée en quatre unités écologiques majeures :

- **L'étang de Lindre et l'étang de Zommange.** Intéressant par leur superficie et leur quiétude, ils sont une halte migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Fuligule milouin, Garot à œil d'or, Grandes aigrettes *Egretta alba*, ...). Les roselières et les zones boisées qui les entourent jouent un rôle important dans la protection contre l'érosion et la protection des eaux. Ces bandes boisées et ces roselières ont aussi un intérêt biologique majeur notamment au niveau de la faune. En effet, ces milieux servent de refuge ou de site de nidification pour de nombreux oiseaux comme

la Rousserole turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) présente en grand nombre autour de l'Etang de Zommange, le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) ou encore le Pygargue à queue blanche (*Halieetus albicilla*) pour l'Etang de Lindre.

Un important cortège d'amphibiens et d'insectes souligne d'autant plus l'intérêt biologique majeur de ce site. On trouve notamment dans la Cornée de l'étang de Lindre l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), une libellule protégée au niveau national et européen et des Rainettes vertes (*Hyla arborea*), elles-mêmes protégées au niveau national et européen.

- **Les terres agricoles.** Les prairies sont nombreuses, elles sont très humides au bord des étangs et plus sèches au Nord de la commune. La présence de haies à leurs abords renforce leur rôle écologique. De plus, du fait de la proximité de l'étang de Lindre une avifaune migrante nombreuse et variée séjourne, dans ces milieux riches pour se nourrir. C'est le cas, par exemple de la Grue cendrée (*Grus grus*) ou encore de la Cigogne noire (*Ciconia nigra*). La flore quand à elle ne présente pas un caractère remarquable, on y retrouve un cortège floristique commun.

Le Cuivré des marais (*Thermolycaena dispar*), papillon rare en Europe et protégé en France vit dans certaines d'entre elles où il se reproduit sur les Rumex.

Enfin, les cultures ne présentent pas d'intérêt écologique. Toutefois, on note la présence de quelques plantes messicoles ainsi que celle de bosquets, de boisements de bord de cours d'eau et de haies éparses qui amènent une diversité paysagère au sein de l'espace agricole et offrent des lieux de refuge pour la faune.

- **Les milieux forestiers.** Le milieu forestier est principalement représenté par le massif du Rommerberg. Des espèces végétales rares comme la langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*) protégées en Lorraine, sont présentes, ainsi que le Dicrane vert (*Dicranum viride*) protégé au niveau européen et le Lichen pulmonaire (*Lobaria pulmonaria*), respectivement une mousse et un lichen, tous deux rares en France. Au niveau de l'avifaune, on notera l'existence du Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*) espèce très rare à l'échelle de la France et protégée au niveau Européen. Cette forêt renferme de nombreuses mares où l'on peut retrouver la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) tous deux protégés en France. Mais aussi, plus rare en lorraine des mares tourbeuses, qui abritent des espèces intéressantes comme le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*).
- **Le village et sa périphérie.** Le village est entouré d'une mosaïque de prairies peu humides, humides et très humides, les jardins et potagers et les quelques vergers traditionnels aux alentours proches qui constituent autant de refuges et de sites d'accueil pour la faune (en particulier l'avifaune).

Du fait de la coexistence de ces structures différentes, mais complémentaire, abritant de nombreuses espèces végétales et animales protégées aux niveaux régional, national et même européen, la commune de Zommange est écologiquement très riche. Ceci justifie d'ailleurs l'existence des périmètres suivants.

La plus moitié sud de la commune fait partie du site Natura 2000 du Lindre. En effet, le village, les parcelles agricoles situées au Nord du village et la zone forestière « le Colmery » n'appartiennent pas au site.

D'autre part, l'étang de Lindre est classé en Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) du fait du nombre important d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive

habitat. Il est aussi inscrit en zone RAMSAR, labellisation internationale reconnaissant l'importance de ce site pour les zones humides. A noter qu'il n'existe que 23 zones RAMSAR en France.

Enfin, 5 entités de la commune sont classées en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF¹) référencées 00120037 « Etang de Lindre », 00120090 « Prairies et marais du bassin versant du Lindre et massifs forestiers », 00120036 « Etang de Zommange », 00120064 « Mares tourbeuses du Romesberg », et 00120038 « Etang de Lansquenet ».

Aussi la gestion du patrimoine naturel de la commune passe donc par la conservation des espaces remarquables, mais aussi par la préservation des haies, des petits boisements au niveau des terres cultivées et des vergers traditionnels autour et dans le village. Des actions comme la réimplantation de haies en limite de parcelles permettraient la mise en valeur de l'espace agricole communal par son impact positif sur la biodiversité et sur le paysage. La réimplantation de haies est de plus une opération qui peut rentrer dans le programme de renaturation mené par le Parc naturel régional de Lorraine.

¹ Renvoi à la fiche annexe correspondante.

LISTE DES TYPES DE MILIEUX PRESENTS A ZOMMANGE

Ce texte énumère les différents types de milieux présents sur les 749 ha du territoire de la commune de Zommange.

Il s'agit d'une introduction à la consultation des cartes de *l'occupation du sol* et des *types de milieux*.

Sont ainsi présents à Zommange, dans l'espace non bâti :

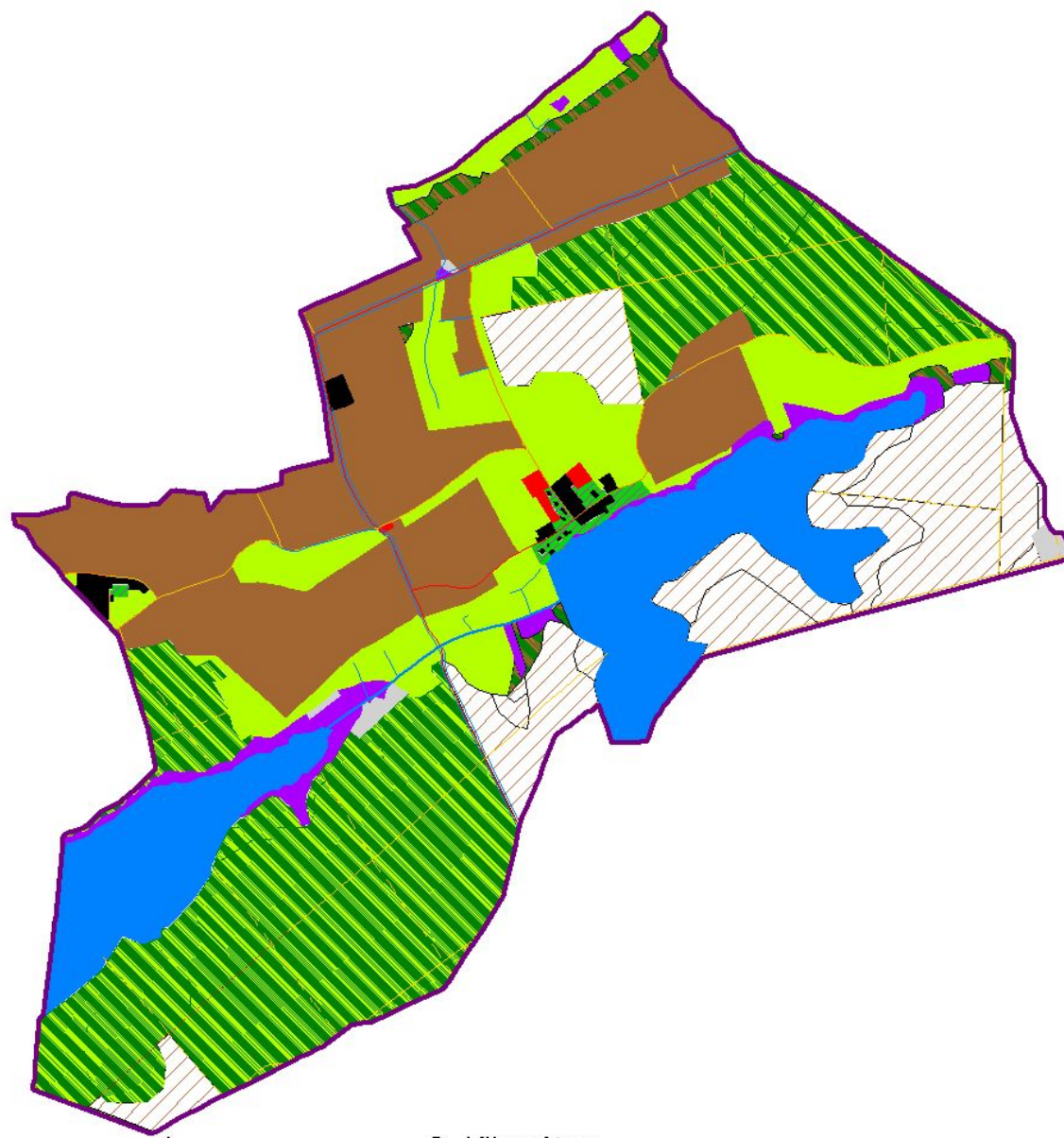
Au sein de l'espace agricole

- ◆ des champs cultivés
- ◆ des prairies appartenant à 3 grands types :
 - très humides
 - humides
 - peu humides
- ◆ des vergers traditionnels
- ◆ des jardins et potagers
- ◆ des étangs et leurs berges
- ◆ des mares forestières et des mares tourbeuses
- ◆ des ruisseaux et des fossés (avec leurs ripisylves)
- ◆ des haies
- ◆ des roselières (phragmitaies, cariçaies, jonçaies)
- ◆ des boisements divers
- ◆ Aulnaie

Au sein de l'espace forestier

- ◆ de la forêt de feuillus de plaine argileuse

Occupation du sol : Commune de Zommange



- Limite communale
- Terre cultivée
- Prairie
- Etang
- Zone urbanisée
- Verger
- Jardin et potager
- Cariçaie, roselière et marais
- Aulnaie / Saulaie
- Zone de régénération
- Boisement divers
- Forêt
- Route nationale
- Route départementale
- Route communale
- Laie et chemin
- Layon et sentier
- Cours d'eau
- Fossés



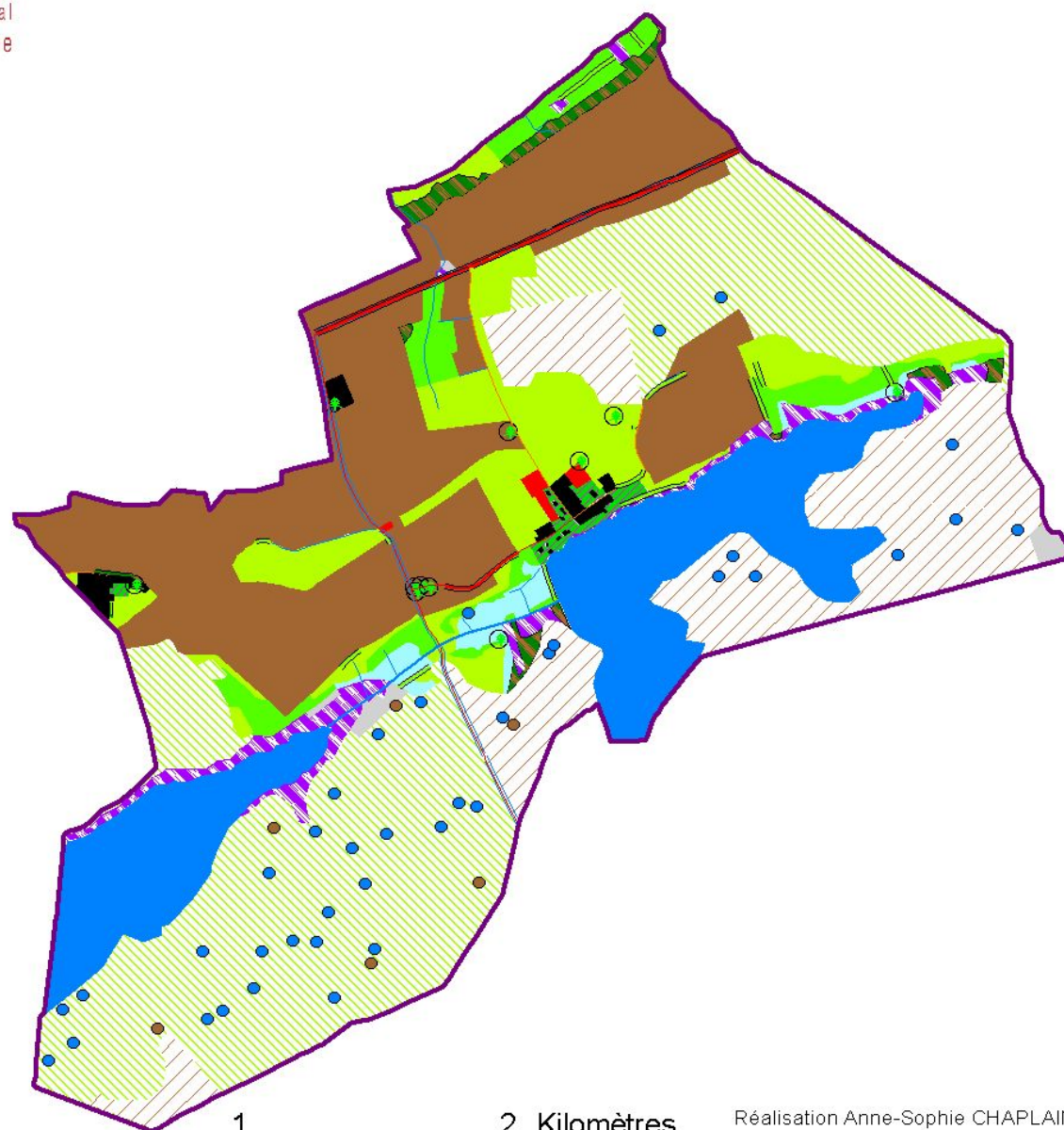
0 1 2 Kilomètres
Echelle : 1/25 000

Réalisation Anne-Sophie CHAPLAIN
Projection Lambert 2 étendue
Logiciel SIG ArcView



© - PnrL - Tous droits réservés. 2005

Typologie des milieux : Commune de Zommange



-  Limite communale
-  Décharge
-  Eglise
-  Mare
-  Mare tourbeuse
-  Arbres isolés - Feuillus
-  Arbres isolés - Fruitiers
-  Route départementale
-  Route communale
-  Ruisseau et fossé
-  Haie
-  Alignement de conifères
-  Alignement de fruitiers
-  Alignement d'arbres le long des cours d'eau
-  Terre cultivée
-  Etang
-  Zone urbanisée
-  Jardin et potager
-  Verger traditionnel
-  Prairie très humide
-  Prairie humide
-  Prairie peu humide
-  Mosaïque de prairies humides et peu humides
-  Caricaie et jonçaie
-  Roselière
-  Zone de régénération
-  Boisement divers
-  Aulnaie
-  Forêt caducifoliée de plaine argileuse

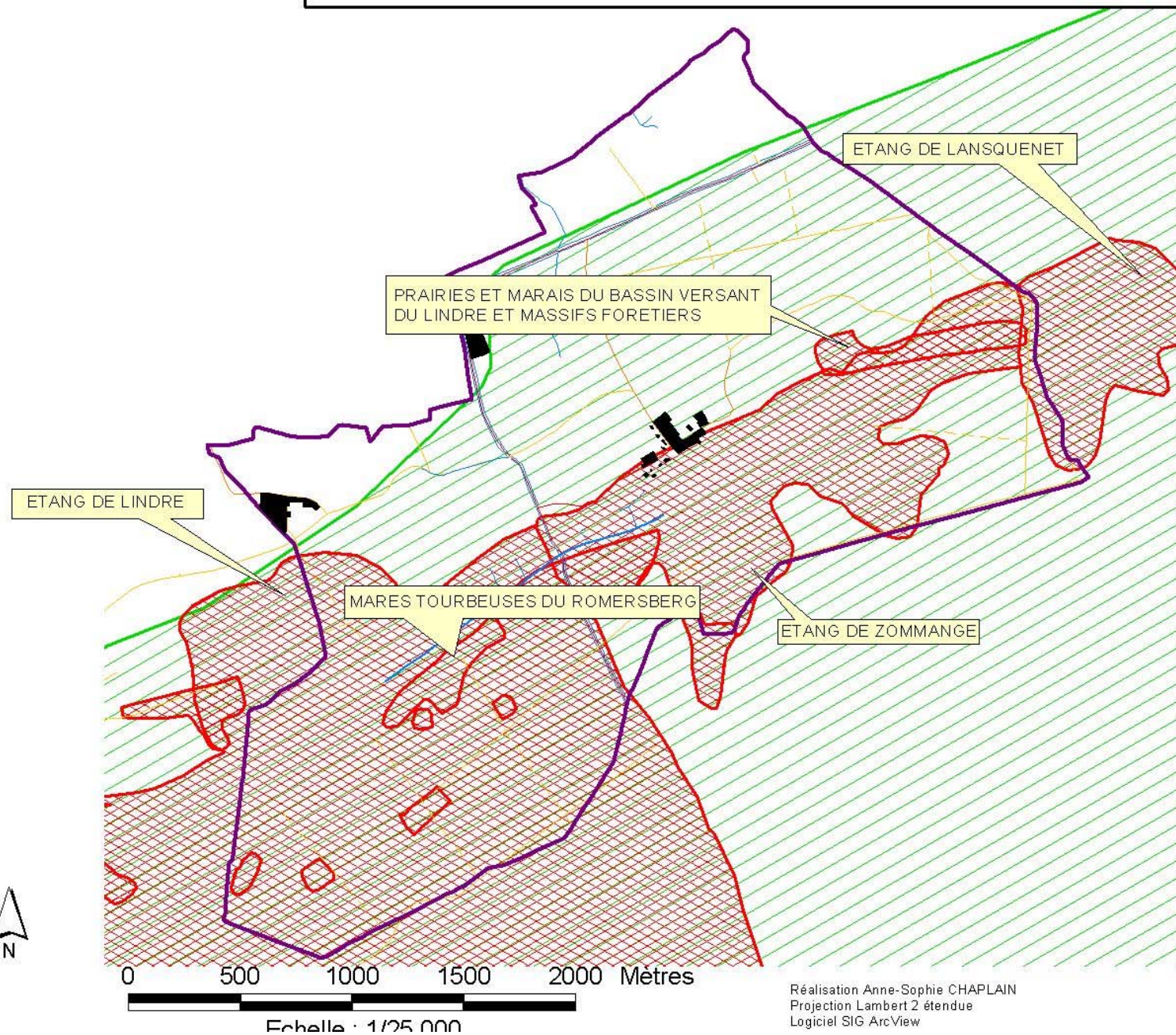


0 1 2 Kilomètres

Echelle : 1/25 000

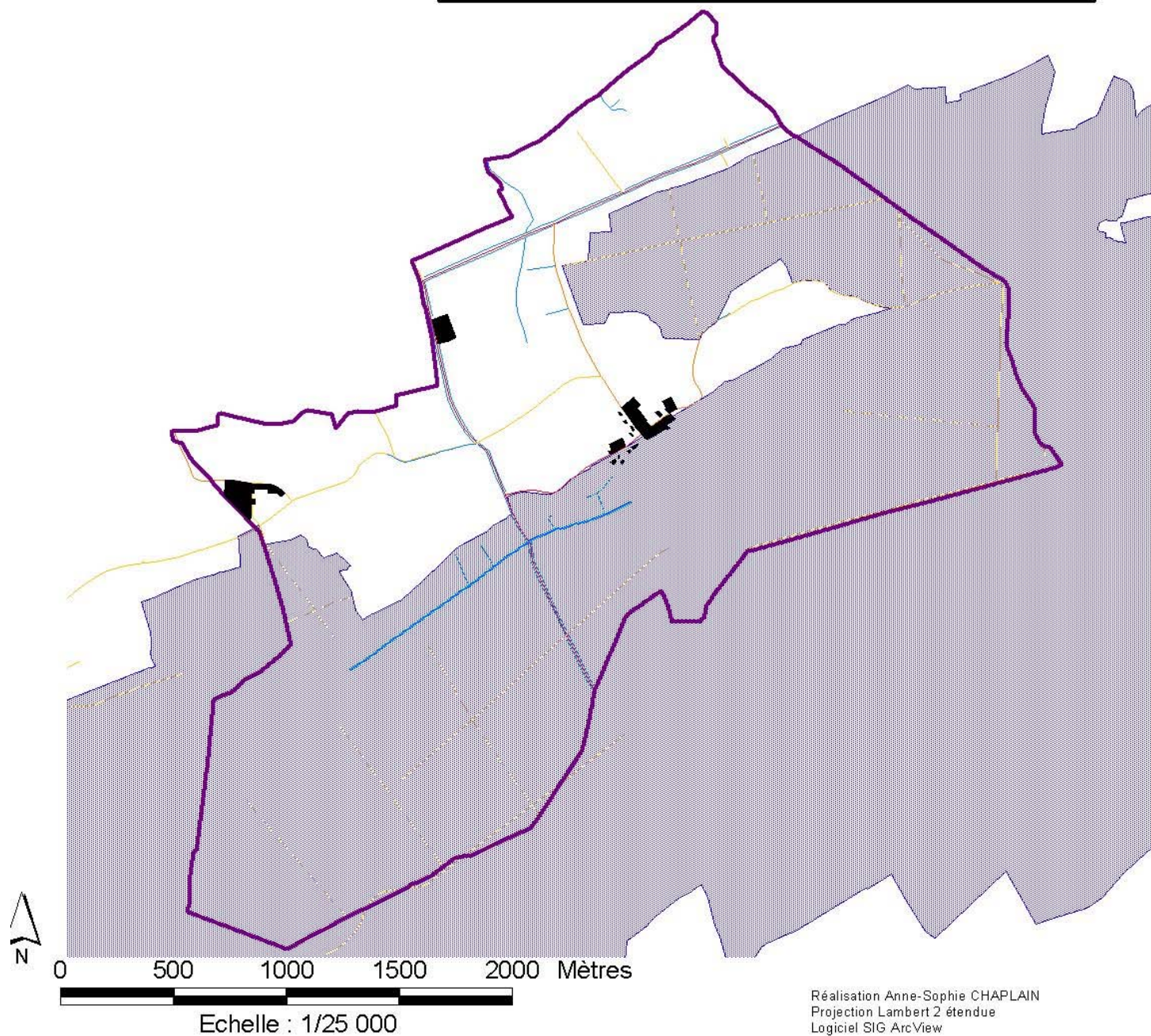
Réalisation Anne-Sophie CHAPLAIN
Projection Lambert 2 étendue
Logiciel SIG ArcView

Périmètres ZNIEFF : Commune de Zommange



-  Limite communale
-  Zone urbanisée
-  Route départementale
-  Route communale
-  Laie et chemin
-  Layon et sentier
-  Cours d'eau
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II

Périmètre Ramsar : Zommange



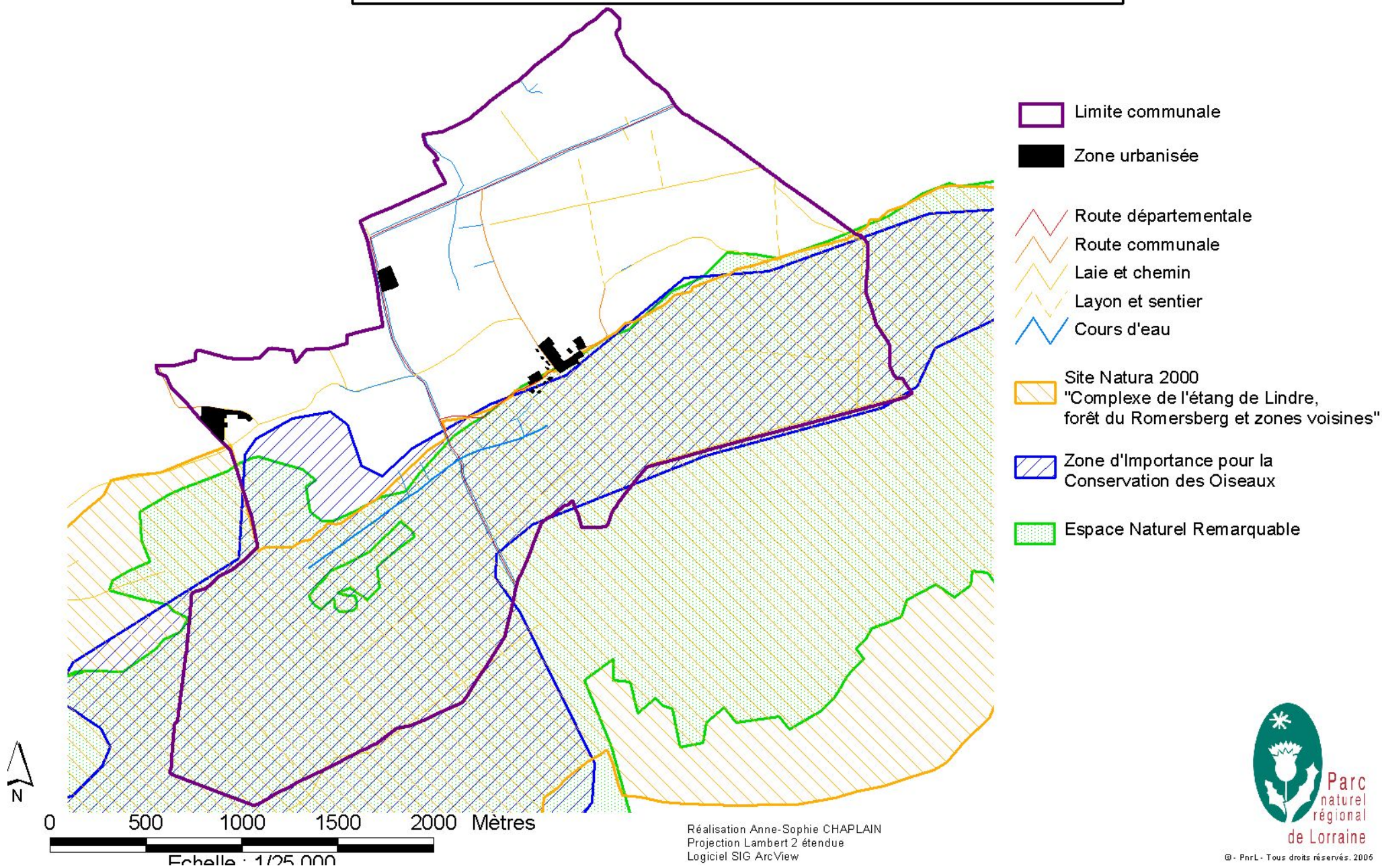
-  Limite communale
-  Zone urbanisée
-  Route départementale
-  Route communale
-  Laie et chemin
-  Layon et sentier
-  Cours d'eau
-  Ramsar

Réalisation Anne-Sophie CHAPLAIN
Projection Lambert 2 étendue
Logiciel SIG ArcView



© - PnRL - Tous droits réservés. 2005

Périmètres Directive Habitat, Directive Oiseaux et Espace Naturel Remarquable



Mode de lecture du tableau de synthèse des valeurs écologiques

Les tableaux de synthèse comportent 4 colonnes et se lisent avec la carte des valeurs écologiques en vis à vis. *De la gauche vers la droite on a :*

Le lieu-dit et le type de milieu : cette colonne comporte les noms propres des lieux-dits avec leur numéro correspondant représenté sur la carte et le type de milieu rencontré.

Le patrimoine naturel : cette deuxième colonne donne une description détaillée du type de milieu rencontré, avec un certain nombre de caractéristiques telles que les espèces remarquables (faune et flore) repérées lors des inventaires de terrain ainsi que leur niveau de protection. C'est principalement cette colonne qui va définir la valeur de l'intérêt écologique de la zone concernée.

Les qualités fonctionnelles et potentialités du milieu : cette colonne complète la précédente et tient compte de l'environnement de la zone mais également du contexte global dans lequel elle s'insère. Les inventaires sont effectués de manière ponctuel et par échantillonnage représentatif, mais il est fort probable que le milieu contienne d'autres ressources naturelles caractéristiques qui pourraient être inventoriées à un autre moment de l'année ou sur une autre partie de la zone concernée. Par conséquent, on tient compte des potentialités du milieu dans l'attribution de son intérêt écologique final. Par ailleurs, c'est également à ce niveau que seront signalées ou proposés toutes indications concernant la gestion et la protection future de ce secteur.

L'intérêt écologique : cette dernière colonne donne une valeur écologique à la zone concernée en fonction des caractéristiques et qualités du milieu présentées dans les deux colonnes précédentes. Ainsi, on distingue 5 types de valeurs écologiques pour l'Atlas communal relatifs à nos connaissances actuelles sur la faune et la flore du territoire Parc. Cette liste pouvant bien entendu être évolutive.

Sans intérêt remarquable (en blanc) : ce sont des zones qui ne présentent qu'un faible intérêt écologique soit parce que les espèces qui y sont rencontrées sont communes et bien répandues, soit que la zone représente un écosystème pauvre ou dégradé ainsi qu'une biodiversité associée faible (culture intensive, peupleraie...)

Intérêt Local (en jaune) : ce sont des milieux comprenant des espèces dites intéressantes au niveau local et caractérisant un milieu déterminé (ex : prairie à colchiques ...). Ces espèces ne sont pas rares mais cependant assez peu communes d'où leur intérêt.

Intérêt Parc (en vert) : ce sont des espèces ou des milieux assez peu représentés sur le territoire du Parc par rapport au niveau de protection régional ou national. Leurs raretés leur confèrent donc un intérêt patrimonial particulier et propre au Parc naturel régional de Lorraine (ex : prairie humide à orchidées).

Intérêt Régional (en rouge) : ce sont des milieux où l'on a noté la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables à l'échelon régional (ex : vallons froids forestiers).

Intérêt National ou International (en violet) : ce sont des espèces et/ou des milieux soit très rares soit en voie de disparition au niveau national voir international (ex : les mares salées, prairie à courlis cendré ...).

ATLAS COMMUNAL

TABLEAU DE SYNTHESE

TABLEAU DE SYNTHESE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA COMMUNE DE ZOMMANGE

Lieu-dit et Type de milieu	Patrimoine naturel	Qualités fonctionnelles et potentialités du milieu	Intérêt écologique
1 Etang et roselières Etang de Lindre	L'élément le plus remarquable de cet étang est la richesse avifaunistique qu'il accueille. En effet, c'est un site d'hivernage ou une halte migratoire pour de nombreuses espèces avifaunistiques liées au milieu aquatique. En période inter nuptiale, on peut retrouver des milliers de Fuligules milouins ou encore la présence plus ou moins régulière d'espèces rares comme le Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>), l'Aigle criard (<i>Aquila clanga</i>) ou le Pygargue à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>) tous protégés au niveau européen. La richesse de cet étang est liée aux milieux qui l'entourent notamment aux roselières et aux boisements de ses abords, qui abritent la Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) ou encore le Triton ponctué (<i>Triturus vulgaris</i>) protégés en France. La flore est aussi remarquable, le Jonc des chaisiers glauque (<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>) et la Renoncule de Rion (<i>Ranunculus rionii</i>), protégés au niveau régional sont à noter. A Zommange la cornée de l'étang est particulièrement intéressante, elle est décrite dans la ligne 3 de ce tableau.	Cet étang entouré de ses roselières et boisements représente un ensemble de milieux complémentaires permettant l'accueil d'une faune et d'une flore très diversifiées comportant des espèces rares au niveau régional, national voire international. C'est aussi la taille de cet étang et sa quiétude qui permettent à une avifaune et plus généralement une faune aussi diversifiée de s'y installer. La richesse de cet étang a concouru à la création du site Natura 2000 du même nom et la création en 2002 d'un site de protection international dans le cadre de la convention Ramsar. A noter aussi que cet étang constitue aussi une Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Znieff : « Etang de Lindre) Cf. Fiches « Les étangs », « Triton ponctué ».	National à international

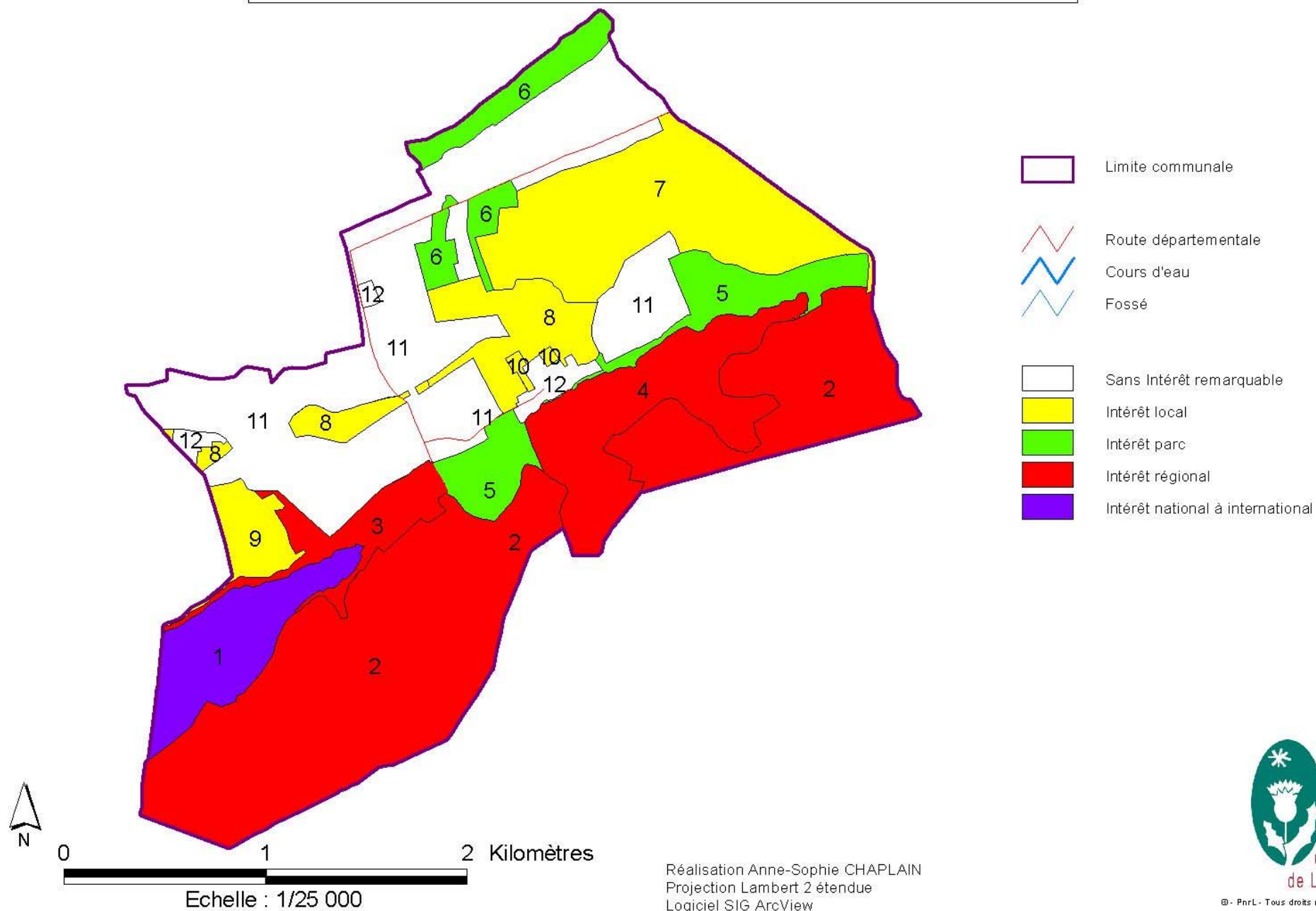
2 Milieu forestier « Forêt caducifoliée de plaine argileuse » Forêt domaniale du Romersberg	Le cortège floristique est intéressant avec de belles stations à Ormes lisses et la présence de la Langue de serpent (<i>Ophioglossum vulgatum</i>) protégée au niveau régional. A noter la présence d'une mousse protégée au niveau européen le Dicrane vert (<i>Dicranum viride</i>) et d'un lichen très rare en plaine, le <i>Lobaria pulmonaria</i>. La faune associée se compose principalement pour les mammifères du Chat sauvage (<i>Felis sylvestris</i>) protégé au niveau national et de nombreuses espèces de chiroptères toutes protégées au niveau national comme le Vespertillon de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) et la Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>). L'avifaune est aussi très riche on peut rencontrer le Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>), oiseau rare au niveau national, et le Pic cendré (<i>Picus canus</i>), qui sont tout deux protégés au niveau national et européen. A noter aussi la présence ponctuelle de la rare Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>), protégé au niveau national et européen. Cette forêt est ponctuée de nombreuses mares forestières dans lesquelles on trouve notamment, des Grenouilles de Lesson (<i>Rana lessonae</i>), des Tritons crêtés (<i>Triturus cristatus</i>) et des Tritons alpestres (<i>Triturus alpestris</i>) tous protégés au niveau national. La particularité de cette forêt est liée à la présence de mares tourbeuses qui renferment un cortège floristique original avec la présence du Trèfle d'eau (<i>Menyanthes trifoliata</i>) espèce rare en plaine.	Cette forêt qui s'inscrit dans le périmètre Natura 2000 de l'étang de Lindre abrite des habitats rares et à protéger au niveau européen. Deux Zones d'Intérêt Faunistique et Floristique sont situées dans cette forêt il s'agit de la Znieff « Etang de Lindre » et de la Znieff « Mares tourbeuses du Romersberg ». Le suivi des populations de Pic cendré serait à effectuer car l'espèce est en déclin au niveau national. Cf. Fiches « Le milieu forestier », « Mares », « Le Gobemouche à collier », et « Le Chat sauvage », « Les Chauves souris ».	Régional
3 Zone humide Roselière, aulnaies marécageuses prairies humides Cornée de Zommange de l'étang de Lindre	Un cortège important d'espèces caractéristiques des milieux humides se trouve dans la cornée de Zommange. On y rencontre, par exemple, la Menthe aquatique, la Glycérie aquatique ou la Masette pour la flore et la Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>), la Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) et le Triton ponctué (<i>Triturus vulgaris</i>) pour la faune. Ils sont tous les trois protégés au niveau national. Les fossés de drainage des prairies du lieu dit la Ganze Baisse abritent des hydrophytes intéressants dont la Renoncule de Rion (<i>Ranunculus rionii</i>) et le Jonc des chaisiers glauques (<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>) tous deux protégés au niveau régional.	La cornée de Zomange est certainement la cornée de l'étang de Lindre qui renferme la plus grande diversité d'espèces floristique et faunistique. Les prairies, les aulnaies et les forêts qui entourent cette cornée forment une zone tampon qui préserve l'étang et la roselière des intrants issus des cultures voisines. C'est la conservation de ces milieux qui permettra la préservation de cette diversité spécifique. L'intérêt de cette zone est reconnu, et elle s'inscrit dans le périmètre Natura 2000 et dans la Znieff de l'Etang de Lindre. Cf. Fiche « La Rainette verte ».	Régional

4 Etang Etang de zommange	Cet étang présente une avifaune très diversifiée, il est un site d'hivernage et de reproduction important pour les oiseaux. Le Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) qui est un oiseau en danger dont les effectifs sont en diminution en France et qui est protégé au niveau national et européen, s'y est déjà reproduit. D'autre part, les roselières accueillent de nombreuses Rousserolles verderolles (<i>Acrocephalus palustris</i>), protégées au niveau national et le Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>), protégé au niveau national et européen y est régulièrement observé. En hiver on peut aussi observer la Harle piette (<i>Mergus albellus</i>), protégée au niveau national, et le Garot à œil d'or.	La proximité de cet étang avec ceux du Lindre et de Lansquenet est très intéressante pour l'avifaune qui y trouve une zone de quiétude supplémentaire notamment au moment de la mise en assec des autres étangs. Cet étang qui est entouré de forêts et de prairies est assez bien protégé des sources polluantes des cultures alentours. Néanmoins, il faut surveiller le développement du village pour ne pas causer de préjudices à l'étang. L'intérêt de cet étang lui vaut d'être classé en Zone d'Intérêt Floristique et Faunistique (Znieff : « Etang de Zommange ») Cf.Fiche «Le Butor étoilé ».	Régional
5 Prairies humides, Phragmitaies, Haies et Boisement divers Ancien canal	Cette zone humide abrite de nombreuses espèces animales et végétales. On y trouve par exemple le long du ruisseau du Verbach, le Martin pêcheur d'europe (<i>Alcedo atthis</i>), protégé au niveau national et européen. La Rousserole effarvate (<i>Acrocephalus scirpaeus</i>), protégée au niveau national, affectionne les phragmitaies et le Tarier pâtre (<i>Saxicola torquata</i>), aussi protégé au niveau national, se situe souvent sur les piquets des prairies. Ces prairies sont quant à elles une zone de gagnage pour les Grues cendrées (<i>Grus grus</i>), protégées au niveau national et européen. Cette zone accueille aussi des libellules comme l'Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), protégé au niveau national et européen, et le Calopteryx éclatant. La diversité des milieux humides permet à une flore très variée de se développer. On y trouve des Phragmites, de la Reine des prés et de la Glycérie aquatique dans les fossés. Les haies composées d'Aubépine, d'Eglantier et de Pruneliers sont une zone de refuge pour de nombreux oiseaux comme la Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>) protégée au niveau national.	La préservation de cette zone est importante au niveau écologique tout d'abord parce que c'est une zone humide et que ce type de milieu est menacé de disparition. D'autre part, l'ancien canal forme un linéaire quasiment continu qui est favorable au développement de Chauves-souris et de petits mammifères. En effet, cette formation forme un corridor qui permet à ces mammifères de se déplacer sans danger d'un milieu à un autre, notamment pour se nourrir. Enfin la formation boisée de l'ancien canal permet aussi de protéger les prairies situées au Nord des intrants apportés par les cultures situées au sud du canal. Fiches « Les Prairies naturelles », « Le Martin pêcheur », « La Grue cendrée », « Les Libellules de Lorraine ».	Parc

6 Mosaïque de prairies peu humides et humides Nord de Zommange	Le cortège floristique est assez varié, la présence de fossés favorise le développement d'espèces intéressantes inféodées au milieu humide. On trouve notamment la Laîche dioïque (<i>Carex dioica</i>), protégée au niveau régional, mais aussi la Grenouille verte (<i>Rana esculenta</i>) protégée au niveau national. Ces prairies abritent des espèces floristiques comme le Lychnis fleur de coucou ou encore l'Amourette qui est caractéristique des prairies oligotrophes. L'avifaune est classique on peut y rencontrer l'Alouette des champs ou la Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>) protégée au niveau national. Un papillon assez commun affectionne aussi ces prairies il s'agit du Fadet commun aussi appelé le Procris.	L'intérêt de ces prairies est surtout lié à la présence de fossés qui favorisent le développement d'espèces peu communes. La conservation de ces fossés est garante de la préservation de cette diversité biologique. Cf. Fiche « La Bergeronnette printanière ».	Parc
7 Forêt du Romersberg « le colmery »	Le cortège floristique de cette forêt est classique, on y trouve par exemple, l'Anémone sylvie, et la Primevère élevée. Cette forêt accueille aussi des oiseaux comme le Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>) et la Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>), espèces protégées au niveau national. Enfin le Renard roux y creuse son terrier.	Des compléments d'inventaires devront être effectué dans cette forêt, le Gobemouche à collier et le Pic cendré tous deux présents dans les forêts voisines sont à rechercher particulièrement.	Local
8 Mosaïque de prairies de pâture et de fauche Epars sur la commune	La flore rencontrée est banale. Elle se compose notamment de l'Achillée millefeuille, de la Luzerne lupuline, de la Renoncule rampante et du Dactyle aggloméré.	La création de haies en bordure de ces prairies permettrait de les protéger des cultures voisines et pourraient aussi servir de protection contre l'érosion des sols tout en créant des zones d'ombrage pour le bétail. Ces haies favoriseraient aussi l'accueil d'espèces inféodées à ce type de formation. Cf. Fiche « Les Haies ».	Local

9 Boisement Bois de la Groue	Au niveau de la faune et de la flore ce boisement est composé de cortèges classiques. On y trouve des espèces comme le Sceau de salomon multiflore ou la Stellaire holostée pour la flore et la Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>) et le Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>), tous deux protégés au niveau national, pour la faune.	La juxtaposition de ce boisement à la cornée de Zommange assure la protection de celle-ci à ce niveau.	Local
10 Vergers traditionnels Proximité du village et de la route départementale 91	Mirabelliers, Noyers et Pommiers se retrouvent dans ces vergers. La flore herbacée y est banale. L'avifaune y est nombreuse. On notera le Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>), le Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>) et le Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>), tous protégés en France.	Ces vergers sont peu nombreux et de petite taille, situés pour le plupart en zone péri-villageoise. Dès lors leur potentiel écologique reste faible malgré une avifaune nombreuse mais banale. Cf. Fiche « Le Verger traditionnels ».	Local
11 Terres cultivées Epars sur la commune	La flore de ces milieux est très pauvre. Ces zones forment des territoires de chasse pour le Milan noir (<i>Milvus nigrans</i>) protégé en France et en Europe et la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), rapace protégé en France. Elles peuvent dans certains cas servir de site de nidification pour le Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) lui aussi protégé au niveau national et européen.	Face au déclin de la flore liée aux pratiques agricoles, un emploi plus modéré de traitements phytosanitaires notamment en bordure de parcelle serait à préconiser. Cf. Fiche « Les Plantes messicoles ».	Faible
12 Village	Les Hirondelles de fenêtres (<i>Delichon urbica</i>), les Hirondelles rustiques (<i>Hirundo rustica</i>) et le Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>), tous protégés en France, s'y reproduisent.	Les prospections menées quant à la recherche de Chauves-souris et de Chouettes n'ont rien donné.	Faible

Valeurs écologiques : Commune de Zommange



Quelques espèces présentes sur
Zommange

Illustrations photographiques



La Grenouille rousse (*Rana temporaria*)

Elle est de teinte très variable, généralement rouge brun, jaunâtre sans rayure sur le dos. C'est une espèce relativement terrestre, ses milieux de reproduction sont les étangs ou des mares, voire des fossés. - Photo : R.Joncour

L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*)

Hôte bien connu des parcs et des jardins, on le trouve également dans les bois et les forêts. Il est reconnaissable à sa grande queue et à son pelage roux. – Photo : B. Bischoff



Le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)

Il se reconnaît avec son long cou mince, sa tête rousse et huppée et son bec long et mince. Habite les plans d'eau et les rivières calmes. Commun en Lorraine. - Photo : R. Joncour



La Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)

Ce reptile, qui peut atteindre de 1 à 1.5 m, est actif le jour et non venimeux et inoffensif. Elle habite les eaux calmes ou à faible courant. Très bonne nageuse, elle se nourrit d'amphibiens, plus rarement de poissons - Photo : L. Godé



Le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*)

La femelle au moment de la ponte peut disparaître sous l'eau. Fréquente les cours d'eau avec du courant. Commune en Lorraine. Photo : R.Joncour



Le Moineau friquet (*Passer montanus*)

Moins commun que son cousin le moineau domestique, on le rencontre dans les fermes, et le bocage. Il se reconnaît à sa calotte marron et la petite virgule noire sur le bas de la joue. Fréquent en Lorraine. - Photo F. Schwaab



Le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*)

Oiseau difficile à voir, c'est un oiseau brun-gris avec un bec rouge courbé qui vit dans les roselières. Bruyant, son cri proche de celui du cochon retentit à la tombée de la nuit. Assez commun en Lorraine. - Photo : F. Schwaab





L'Aubépine (*Crataegus monogyna*)
Petit arbre ou arbuste aux branches minces et épineuses. Fleurs blanches odorantes et fruits rouges. Habite les forêts, haies, bois, broussailles. Commun en Lorraine – Photo : PnrL

Le Sceau de Salomon(*Polygonatum multiflorum*)
Plante vivace glabre à tige arquée et à fleurs blanches. Elle habite les lieux boisés et les lisières et fleurit en mai-juin. Commune en Lorraine – Photo : PnrL



Le Jonc des chaisiers glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*)
De couleur verte et de grande taille (1,70m), l'inflorescence est rouge brune. Habite les eaux calmes et saumâtre. Protégée en Lorraine. – Photo : L. Godé



Le Populage des marais (*Caltha palustris*)
Plante vivace en touffe, feuilles en cœur et fleurs jaune d'or très vif. Habite les prairies humides, les marécages et les bois frais. Assez commun en Lorraine – Photo : F. Reichert



La Massette (*Typha latifolia*)
Grande plante vert-jaunâtre qui habite les bords d'étangs, de cours d'eau, les fossés et les roselières. Elle se caractérise par une inflorescence noire épaisse et dense. Commun en Lorraine. - Photo : Y. Bernard



Le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*)
Petite plante qui habite les mares tourbeuses dans nos régions. Elle se caractérise par des feuilles à trois folioles dressées hors de l'eau. Rare en plaine, Protégée régionale (55). - Photo : J. Branciforti

Le Lychnis fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*)
Plante vivace assez grande, ramifiée à fleurs roses pâles à foncées très découpées. Habitante typique des prairies peu humides et humides. Fleurit de mai à août. Assez commune en Lorraine. - Photo : Y. Bernard



La Langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*)
Petite plante verte cousine des fougères, elle fleurit au printemps dans les prairies humides peu amendées et les sous bois. Protégée en Lorraine. – Photo : Y. Bernard

ATLAS COMMUNAL de Zommange ANNEXES

Liste des espèces protégées sur la commune

Fiches espèces

Faune

Le Triton ponctué
Le Gobemouche à collier
Les Chauves-souris
Le Chat sauvage
La Rainette verte
Le Butor étoilé
Le Martin-pêcheur
Les Libellules de Lorraine
La Grue cendrée
La Bergeronnette printanière
Le Busard cendré

Flore

Les plantes messicoles

Fiches milieux

Les étangs
Le milieu forestier
Les mares
Les prairies naturelles
Les haies
Le verger traditionnel

Fiches procédures / législation

Les Espèces protégées
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
Zone Importante pour la Conservation des oiseaux (ZICO)
La Directive Habitats (périmètre Natura 2000)
Les Espaces Naturels Remarquables (ENR)
Convention RAMSAR

Organigramme de l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine

Liste des espèces protégées



Observées sur la commune de Zommange

Cette liste non exhaustive est réalisée à partir des inventaires effectués par l'Atlas communal et des fiches ZNIEFF (Zone d'Intérêt Floristique, Faunistiques et Ecologique), ENR (Espaces Naturels Remarquables), ENS (Espaces Naturels Sensibles) et NATURA 2000 (Protection Européenne basée sur les Annexes II et IV de la Directive Habitats, et Annexe I de la Directive Oiseaux). Elle peut à tout moment être complétée et sera réactualisée régulièrement.

Espèces végétales

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Euphorbe des marais	<i>Euphorbia palustris</i>	Protection régionale
Jonc des chaisiers glauque	<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>	Protection régionale
Laîche dioïque	<i>Carex dioica</i>	Protection régionale
Langue de serpent	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Protection régionale
Pédiculaire des marais	<i>Pedicularis palustris</i>	Protection régionale
Renoncule de Rion	<i>Ranunculus rionii</i>	Protection régionale Livre rouge tome 1

Bryophytes

Dicrane vert	<i>Dicranum viridae</i>	Directive habitat Annexe II
--------------	-------------------------	-----------------------------

Espèces animales

Insectes

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Directive Habitats Annexes II et IV Livre rouge tome 1
Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexes II Livre rouge tome 1

Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1
Grenouille de Lesson	<i>Rana lessonae</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes IV Livre rouge tome 1
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Protection nationale
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>	Protection nationale
Rainette verte	<i>Hyala arborea</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes IV Livre rouge tome 1
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes II et IV Livre rouge tome 1
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1
Triton ponctué	<i>Triturus vulgaris</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1

Oiseaux

Les données oiseaux sont issues des données Natura 2000, les oiseaux ont été observés sur l'ensemble de l'étang et de ses alentours.

Dans le tableau, « Liste rouge » correspond aux oiseaux notifiés dans « Oiseaux menacés et à surveiller en France » (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999)

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle Passage migratoire
Aigle criard	<i>Aquila clanga</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Hivernant
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Directive oiseaux II Liste rouge	Permanent
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Protection nationale	Permanent
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Bec croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Bécasseau de Temmick	<i>Calidris temminckii</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Bécasseau tacheté	<i>Calidris melanotos</i>		Présence accidentelle
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Protection nationale	Nicheur
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Protection nationale	Nicheur
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Hivernant
Bernache nonette	<i>Branta leucopsis</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Nicheur
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Protection nationale	Permanent
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Protection nationale	Nicheur
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	Protection nationale	Nicheur
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur Hivernant
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Protection nationale	Permanent
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Permanent
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Nicheur
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Nicheur Hivernant
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Canard siffleur	<i>Anaspenelope</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protection nationale	Nicheur
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Directive oiseaux annexe II	Passage migratoire
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Directive oiseaux annexe II	Passage migratoire
Chevalier cul blanc	<i>Tringa ochropus</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
Chevêche d'Athéna ou Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur Permanent
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Permanent
Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur Permanent
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Protection nationale	Permanent
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Permanent Nicheur Hivernant
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur Passage migratoire
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Protection nationale Liste rouge	Permanent
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Corbeau freux	<i>Corvus frugileus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Protection nationale	Nicheur
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire Hivernant
Courlis corlieu	<i>Nulenius phaeopus</i>	Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Hivernant
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Passage migratoire
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Protection nationale	Permanent
Erismature à tête blanche	<i>Oxyura leucocephala</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Etourneau sansonnet	<i>Sturnix vulgaris</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Protection nationale Liste rouge	Permanent
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant Présence accidentelle
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Protection nationale	Nicheur
Faucon Kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Protection nationale	Nicheur
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Protection nationale	Nicheur
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Protection nationale	Nicheur
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Protection nationale	Nicheur
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Passage migratoire Hivernant
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Passage migratoire
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Geai des chênes	<i>Garrulus glandolorius</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Protection nationale	Nicheur
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Goéland leucopnée	<i>Larus cachinnans</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Protection nationale	Hivernant Permanent
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire Nicheur
Grèbe castagneux	<i>Podiceps rubicollis</i>	Protection nationale	Permanent
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Grèbe huppée	<i>Podiceps cristatus</i>	Protection nationale	Permanent
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Grimpereau des bois	<i>Certhia brachydactyla</i>	Protection nationale	Permanent
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Protection nationale	Permanent
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Directive oiseaux annexe II	Hivernant Permanent Passage migratoire
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Directive oiseaux annexe II	Nicheur
Gros-bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Protection nationale	Permanent
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire Hivernant
Guifette leucoptère	<i>Chlidonias linia</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i>	Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Harle huppé	<i>Mergus seccator</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	Protection nationale Liste rouge	Hivernant
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Protection nationale	Permanent
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Hibou moyen duc	<i>Asio otus</i>	Protection nationale	Permanent
Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbica</i>	Protection nationale	Nicheur
Hirondelle des rivages	<i>Riparia riparia</i>	Protection nationale	Passage migratoire
		Liste rouge	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Protection nationale	Nicheur
		Liste rouge	
Huïtrier pie	<i>Haemotopus ostralegus</i>	Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
		Liste rouge	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Protection nationale	Passage migratoire
		Liste rouge	
Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	Protection nationale	Nicheur
		Liste rouge	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Protection nationale	-
Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Labbe à longue queue	<i>Stercorarius Longicaudus</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Protection nationale	Nicheur
Locustelle luscinoïde	<i>Locustella luscinioides</i>	Protection nationale	Nicheur
		Liste rouge	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Protection nationale	Nicheur
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Protection nationale	Nicheur
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
		Liste rouge	
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Protection nationale	Nicheur
		Directive oiseaux annexe I	
		Liste rouge	
Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	Protection nationale	Nicheur
		Directive oiseaux annexe I	
		Liste rouge	
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Protection nationale	Permanent
		Directive oiseaux annexe I	
		Liste rouge	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Protection nationale	Nicheur
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Protection nationale	Permanent
Mésange à moustache	<i>Panurus biarmicus</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
		Liste rouge	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Protection nationale	Permanent
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	Protection nationale	Permanent
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Protection nationale	Permanent
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	Protection nationale	Permanent
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Protection nationale	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Protection nationale	Nicheur
		Directive oiseaux annexe I	
		Liste rouge	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Protection nationale	Nicheur
		Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
		Liste rouge	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Protection nationale	Permanent
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Protection nationale	Permanent
		Liste rouge	

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Mouette mélocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	Protection nationale Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Permanent
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Oie à bec court	<i>Anser brachyrhynchus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire Hivernant
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Pélican blanc	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	Directive oiseaux annexe I	
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Présence accidentelle
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Protection nationale	Permanent
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Protection nationale	Permanent
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur Permanent
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Permanent
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Protection nationale Liste rouge	Permanent
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Pie grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Pigeon biset	<i>Columba lina</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Nicheur
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protection nationale	Permanent

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Protection nationale	Hivernant
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>		Présence accidentelle
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Protection nationale	Nicheur
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Plongeon à bec blanc	<i>Gavia adamsii</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Directive oiseaux annexe II	Passage migratoire
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Protection nationale	Nicheur
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Protection nationale	Nicheur
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Protection nationale	Nicheur
Poule d'eau	<i>Gallinula Chloropus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent
Rémiz penduline	<i>Rémiz pendulinus</i>	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Protection nationale	Permanent
Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	Protection nationale	Permanent
Rossignol philomène	<i>Luscinia megarynchos</i>	Protection nationale	Nicheur
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Protection nationale	Permanent
Rouge-queue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Protection nationale	-
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaeus</i>	Protection nationale	Nicheur
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Protection nationale	Nicheur
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Nicheur Passage migratoire
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Protection nationale	Nicheur
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Protection nationale	Permanent

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	Protection nationale	Hivernant
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Présence accidentelle
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Présence accidentelle
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Présence accidentelle Passage migratoire
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Protection nationale Liste rouge	Hivernant
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Directive oiseaux annexe II	Nicheur
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Protection nationale	Permanent
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Hivernant
Vanneau sociable	<i>Vanellus gregarius</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Protection nationale	Permanent

Mammifères

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Chat sauvage	<i>Felis sylvestris</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe II et IV Livre rouge tome 1
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV

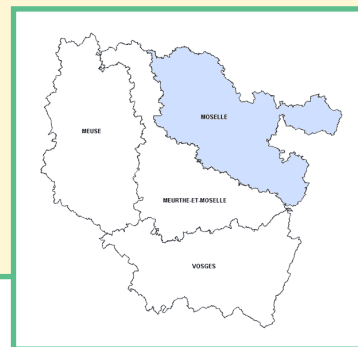
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Livre rouge tome 1 Protection nationale Directive habitat Annexe IV
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Livre rouge tome1 Protection nationale Directive habitat Annexe IV
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Livre rouge tome1 Protection nationale Directive habitat Annexes II et IV
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	Livre rouge tome 1 Protection nationale Directive habitat Annexe IV
Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Livre rouge tome 1 Protection nationale Directive habitat Annexe IV
Serotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Livre rouge tome 1 Protection nationale Directive habitat Annexe IV

ÉTANG DE ZOMMANGE

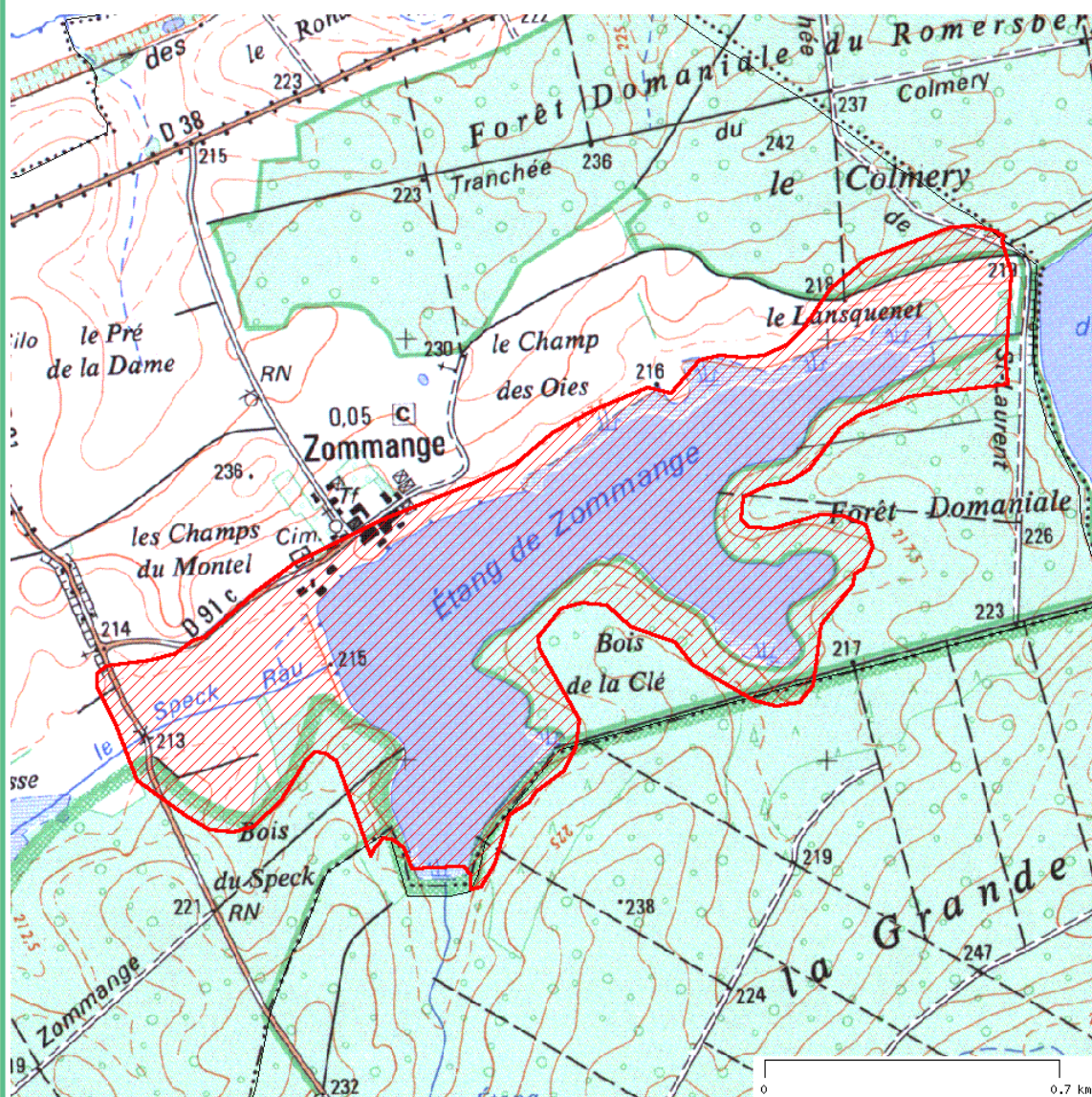
N° Régional : 00120036

N° SPN : 410001911

Superficie : 124,99 ha



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type I



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Date de description : 01/01/1984

Date de mise à jour : 01/01/1984



N° Régional : 00120036

N° SPN : 410001911

Superficie : 124,99 ha

Communes :

GUERMANGE(57) RORBACH LES DIEUZE(57) ZOMMANGE(57)

Description du site :

Types de milieux :

Etang de pisciculture, situé en amont de l'étang de Lindre, comportant 2 petites cornées qui s'enfoncent dans la forêt. L'étang est bordé par la forêt sur la moitié de son pourtour, roselières.

Végétation d'eau libre et des roselières.

Éléments de phytosociologie :

Magnopotamion Phragmiton

Étage de végétation :

Étage collinéen.

Autres éléments descriptifs de la zone :

La zone englobe également deux secteurs humides en dessous et au dessus de l'étang. Digue d'environ 1.5km, en bordure du village de Zommange.

Potentialités biologiques :

Intérêt régional. Intérêt international dans sa globalité.

Dégradations sur la zone :

Dans l'immédiat, aucune dégradation constatée.

Dégradation de la qualité des eaux préjudiciable aux peuplements à Urticulaire.

Protections :

Ce site est à intégrer dans la zone de protection de l'étang de Lindre (flux d'oiseaux entre les 2 étangs).

Projet de Réserve Naturelle

Secteur de l'Île de la Folie et de la Cornée de Zommange à préserver de toute altération.

Intérêts :

Etang de pisciculture, très certainement créé en même temps que les autres étangs du secteur, soit au Moyen Âge. Il est encore exploité traditionnellement par vidange tous les 2 ans. De belles roselières ceignent l'étang. De nombreux vieux arbres en bordure permettent aux grands cormorans d'y établir des dortoirs lors de leurs passages.

Reproduction sur le site : Héron pourpré (2 cpl), Blongios (1 nicheur), Busard des roseaux (1 cpl), Butor étoilé (1 chanteur), Rousserolle verderolle (1cpl).

Plus de 300 anatidés en hivernage.

Flux importants entre cet étang et le proche étang du Lindre.

Stations importantes pour des espèces végétales méconnues (Urticulaire Renoncule de Rion) ou rares Ceratophylle.

Intérêt des peuplements aquatiques, mais grande banalité des roselières.

N° Régional : 00120036

N° SPN : 410001911

Superficie : 124,99 ha

Description du site (suite) :

Bibliographie :

MILVUS (Chroniques ornithologiques du Centre Ornithologique Lorrain) de 1973 à 1983.
RICHARD J.F. : 1975 : L'étang de Lindre - Metz, Institut Européen d'Ecologie - 252p.
FRANCOIS J., 1978 : L'avifaune du Lindre et de ses environs. Bull. Soc. hist. nat. Moselle, 42ème cahier, 1978 - pp 227 - 237.
Pré Etude d'Aménagement - Bassin versant du Lindre. Conseil Général de la Moselle 1994.

Définition juridique :

Textes :

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

Objectifs :

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...



N° Régional : 00120036

N° SPN : 410001911

Superficie : 124,99 ha

Définition juridique (suite) :

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

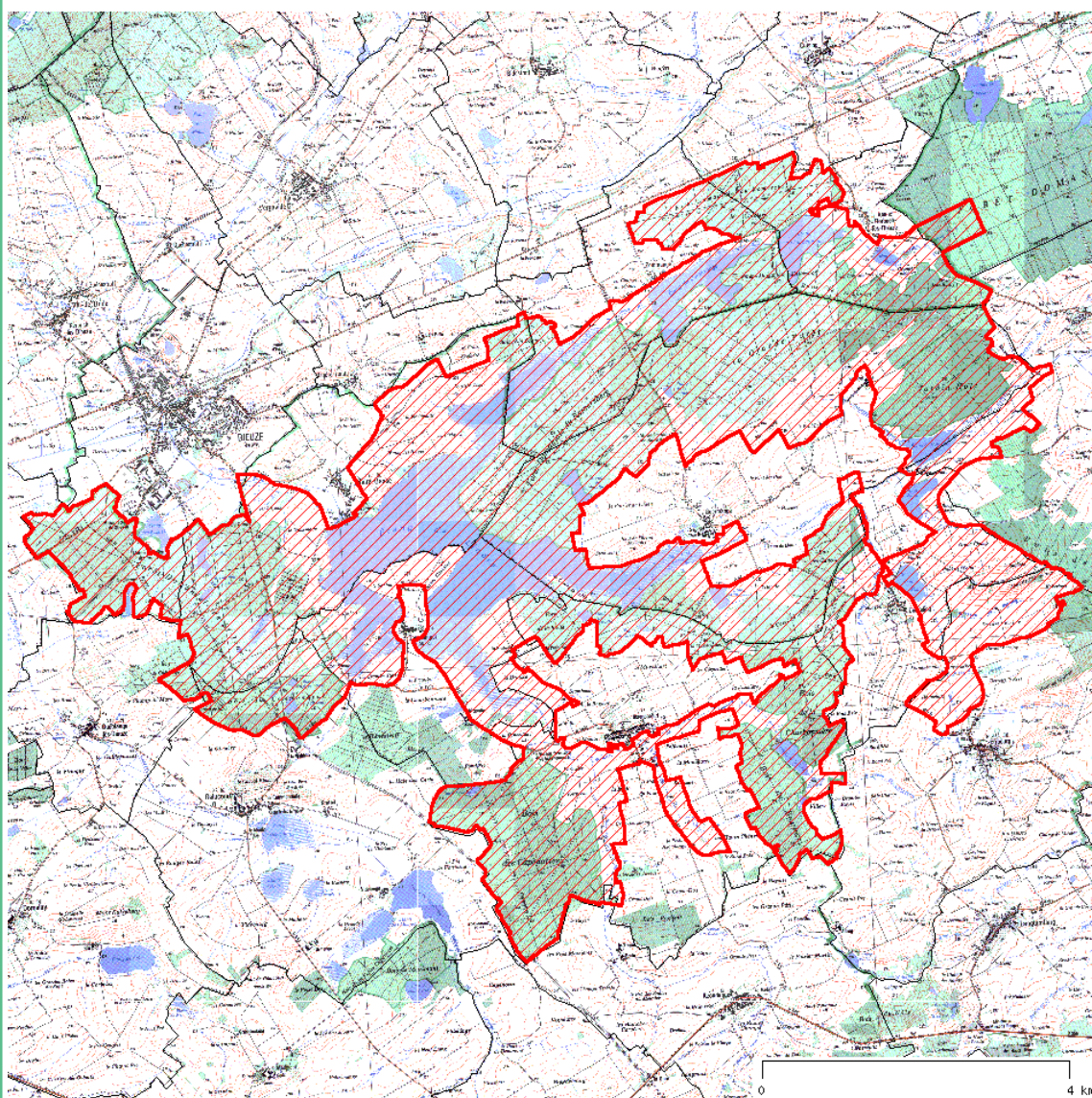
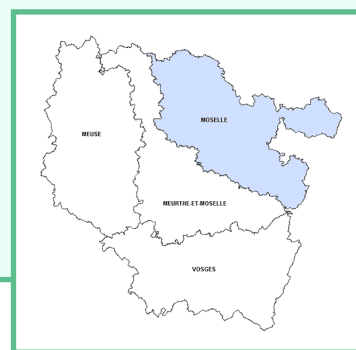
Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.

Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines

N° Régional : 1267

Superficie : 5308ha

Altitude : 207 à 250 mètres



© MNHN - Diren Lorraine

© SCAN25® - IGN - Paris - 1999 - autorisation n°90-9068

© SCAN100® - IGN - Paris - 2002 - autorisation n°70-20044

Zone Ramsar

Date de mise à jour : 25/10/2002



N° Régional : 1267

Superficie : 5308

Altitude : 207 à 250 mètres

Localisation globale :

Région Lorraine (Nord-Est de la France) - Département de la Moselle (57) - Environ 40 kilomètres au sud-est de la ville de Metz entre les villes de Sarrebourg, Morhange, Château-Salins et à proximité de Dieuze. Le site est situé au cœur d'un petit pays regroupant 134 étangs : le Pays des étangs.

Communes :

ASSENONCOURT(57) AZOUDANGE(57) BELLES FORETS(57) BLANCHE EGLISE(57) CUTTING(57) DESSELING(57) DIEUZE(57) FRIBOURG(57) GELUCOURT(57) GUEBLANGE LES DIEUZE(57) GUERMANGE(57) LINDRE BASSE(57) LINDRE HAUTE(57) LOUDREFING(57) RORBACH LES DIEUZE(57) TARQUIMPOL(57) ZOMMANGE(57)

Description :

Ce vaste écosystème se caractérise par une mosaïque très diversifiée de milieux comprenant des étangs (dont l'étang de Lindre), des forêts et des prairies. Cette mosaïque est un des intérêts essentiels du site car elle offre de nombreux habitats pour la faune et la flore sauvages. Ce territoire constitue également un site exceptionnel pour l'avifaune.

Critères d'éligibilité :

Critère 1 : le site abrite notamment une petite surface de prés salés continentaux. Ce type d'habitat est très rare en France et en Europe, très localisé et de faible surface. Il héberge une flore remarquable. Il est, de plus, considéré comme prioritaire par la directive 92/43/CEE Habitats.2

Critères 2 et 3 : le site abrite un nombre important d'espèces animales d'intérêt communautaire figurant dans les directives 79/409/CEE dite directive Oiseaux et 92/43/CEE dite directive Habitats.

Critère 4 : le site est considéré comme majeur pour les rassemblements post-nuptiaux (mue) de Canard souchet *Anas clypeata* et de Fuligule milouin *Aythya ferina* (cf. point 18).

N° Régional : 1267

Superficie : 5308

Altitude : 207 à 250 mètres

Caractéristiques physiques :

Le site est caractérisé par la prédominance des affleurements de marnes du Keuper qui forment des régions très caractéristiques, déprimées dans leur ensemble, souvent marécageuses et propice à la création d'étangs.

La création de l'étang de Lindre remonterait aux IX^{ème} et X^{ème} siècle, époque d'implantation d'un couvent de bénédictins à Vergaville.

Les sols sont caractérisés par leur faible perméabilité, leur engorgement en eau et leur faible épaisseur.

Le climat est caractérisé par des influences continentales marquées : grands écarts de températures, hivers longs et froids, étés chauds et orageux. Les masses d'air douces et humides sont apportées par les vents du sud-ouest, de l'ouest et du sud. Elles confèrent à la région un climat tempéré. La température moyenne annuelle est de 8°C (avec une moyenne des températures minimales en hiver de -2°C et une moyenne des températures maximales en été de +24°C. Le gel printanier est fréquent et se prolonge parfois jusqu'en mai. Les précipitations sont abondantes (905 mm par an en moyenne) et se répartissent tout au long de l'année. En été, l'importance de la surface en eau et du couvert forestier crée un microclimat marqué par une forte humidité de l'air, ce qui provoque un couvert nuageux la nuit et des orages nombreux. L'humidité de l'air et le couvert nuageux engendrent un effet de serre qui limite les déperditions de chaleur entre le jour et la nuit.

Valeurs hydrologiques :

Le site se situe sur le bassin versant du Lindre, lui-même appartenant au bassin versant de la Seille. Près d'une vingtaine d'étangs s'organisent en chapelet le long de trois ruisseaux : le ruisseau du Speck qui prend sa source à Rorbach-lès-Dieuze, le ruisseau de Nolweyer qui prend sa source au sud-ouest de Belles-Forêts et le ruisseau de Zebourg qui draine la partie sud du site.

L'étang de Lindre, source de la Seille, est un vaste réceptacle (620 ha) où se déversent tous ces ruisseaux. Les capacités totales de retenue d'eau des étangs du site correspondent à près de 18 millions de m³ (une surface de 920 ha pour une profondeur moyenne d'environ 2 m). L'alimentation en eau du bassin versant se fait principalement par les eaux de ruissellement superficielles, ce qui induit des variations importantes de débit d'étiages. En aval du site, le niveau d'étiage de la Seille est régulé en sortie de l'étang de Lindre grâce à un système de vannes.

Les remontées d'eaux souterraines dans le sous-sol marneux et imperméable s'effectuent à travers des poches dolomitiques fissurées. Ces aquifères donnent naissance à un réseau hydrographique très dense, ainsi qu'à des étangs et des mares. Ces aquifères sont abondants et peu productifs, avec une eau non potable riche en chlorures de sodium et en sulfate de chaux. La seule eau potable demeure la nappe profonde du grès vosgien.

N° Régional : 1267

Superficie : 5308

Altitude : 207 à 250 mètres

Valeurs hydrologiques (suite) :

Aucune recherche récente n'a été entreprise pour évaluer l'impact des crues et des inondations sur le bassin versant.

Caractéristiques écologiques :

La richesse écologique du territoire s'explique par la préservation de milieux diversifiés et disposés en mosaïque sur le site : étangs, roselières et ruisseaux, forêts, mares et lisières, prairies, pâtures, cultures et haies.

Les types d'habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la directive 92/43/CEE, dite directive Habitats couvrent 93% de la surface totale du site ce qui est tout à fait remarquable.

On y trouve (est indiqué le code figurant dans la directive Habitats) :

- de la chênaie-charmaie à stellaire (code 9160) ;
- des aulnaies relevant de l'Alno-Padion (code 91E0)
- des étangs eutrophes avec végétation de type Magnopotamion et Hydrocharition (code 3150) ;
- de la végétation des vases exondées (code 3130) ;
- des prairies maigres de fauche de basse altitude (code 6510) ;
- des bas-marais alcalins (code 7230) ;
- des prés-salés continentaux (code 1340) ;
- des mégaphorbiaies eutrophes (code 6430) ;
- des boulaies à sphaignes (mares tourbeuses forestières, répliques miniatures de cet habitat

La valeur écologique du site tient aussi à la flore et à la faune qu'on y rencontre avec notamment une avifaune remarquable tant par son abondance que par la rareté ou la fragilité de certaines espèces.

Flore sauvage :

De nombreuses espèces végétales remarquables, dont plusieurs protégées au niveau national(**) et régional(*), sont présentes sur le site.

Flore remarquable en forêt : Orme lisse (*Ulmus laevis*), Cassis sauvage (*Ribes nigrum*), Dactyle souple (*Dactylis polygama*), Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternitifolium*), Scirpe sétacé (*Isolepis setacea*), Nivéole printanière (*Leucojum vernum*)*, Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*)*, Laîche maigre (*Carex strigosa*).

N° Régional : 1267

Superficie : 5308

Altitude : 207 à 250 mètres

Flore sauvage (suite) :

A noter également la présence de lichens rares, caractéristiques des forêts non perturbées (notamment *Lobaria pulmonaria*, *Pyrenula nitidella* et *Pyrenula nitida*), et du Dicrane vert (*Dicranum viride*), mousse d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe II de la directive Habitats.

Flore remarquable des mares forestières : Comaret des marais (*Potentilla palustris*), Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), Gougère des marais (*Thelypteris palustris*)*.

Flore remarquable des étangs et des vases exondées : Callitriche des marais (*Callitriche palustris*), Cératophylle submergé (*Ceratophyllum submersum*), Elatine à trois étamines (*Elatine triandra*), Elatine à six étamines (*Elatine hexandra*)*, Grande Naiade (*Najas marina*), Jonc des chaisiers glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*)*, Jonc fleuri (*Butomus umbellatus*), Laîche de Bohême (*Carex bohemica*)*, Laîche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*), Lentille d'eau bossue (*Lemna gibba*), Lentille d'eau à trois sillons (*Lemna trisulca*), Limoselle aquatique (*Limosella aquatica*)*, Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*), Petit nénuphar (*Hydrocharis morsus-ranae*), Flûteau à feuilles de graminées (*Alisma gramineum*)*, Potamot filiforme (*Potamogeton trichoides*), Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*), Renoncule de Rion (*Ranunculus rionii*)*, Scirpe à inflorescence ovoïde (*Eleocharis ovata*), Souchet brun (*Cyperus fuscus*), Utriculaire citrine (*Utricularia australis*).

Flore remarquable des milieux ouverts : Adonis d'été (*Adonis aestivalis*), Chénopode des villages (*Chenopodium urbicum*), Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*)*, Genêt d'Allemagne (*Genista germanica*)*, Laîche à épis d'orge (*Carex hordeistichos*)*, Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), Mouron délicat (*Anagallis tenella*)*, Pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris*)*, Samole de Valerand (*Samolus valerandi*)*, Scorzonère des prés (*Scorzonera humilis*), Troscart des marais (*Triglochin palustre*)*, Troscart maritime (*Triglochin maritimum*)*.

Faune sauvage :

Plusieurs espèces animales d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, dite directive Habitats sont présentes sur le site comme le Triton crêté (*Triturus cristatus*), le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), la Bouvière (*Rhodeus amarus*) et plusieurs espèces de chiroptères dont le Vespertillon de Bechstein (*Myotis bechsteini*).

On rencontre également sur le site une des plus belles populations européennes de Chat forestier (*Felis silvestris*), espèce protégée au niveau national.

N° Régional : 1267

Superficie : 5308

Altitude : 207 à 250 mètres

Faune sauvage (suite) :

Le principal intérêt du site repose sur la grande diversité de l'avifaune qui fréquente le site tout au long de l'année (reproduction, migration, hivernage). Avec environ 120 espèces nicheuses et plus de 250 espèces observables toute l'année, il constitue un site exceptionnel pour les oiseaux dont plusieurs sont inscrits à l'annexe I de la directive 79/409/CEE, dite directive Oiseaux, comme le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), la Grande Aigrette (*Agretta alba*), le Héron pourpré (*Ardea purpurea*), la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), le Cygne de Bewick (*Cygnus columbianus*), le Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*), le Harle pie (Mergus *albellus*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Milan noir (*Milvus migrans*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*), l'Aigle criard (*Aquila clanga*), le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*), la Grue cendrée (*Grus grus*), la Guifette noire (*Chlidonias niger*), le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Pic cendré (*Picus canus*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*), la Pie-grièche-écorcheur (*Lanius collurio*).

A noter également que les roselières du site abritent plus de 100 couples de Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), espèce en forte régression en France et au sein de l'Union européenne, ce qui représente 20% de la population lorraine et entre 2 et 3% de la population nationale.

De très nombreux anatidés utilisent le site notamment lors de leur migration pré et post-nuptiale. Ainsi l'été des milliers de canards trouvent refuge sur les plans d'eau du site au moment où ils ont le plus besoin de tranquillité pour effectuer leur mue. Le site constitue ainsi un site majeur pour les rassemblements post-nuptiaux de Canard souchet *Anas clypeata* (jusqu'à 10% du total français à cette date) et de Fuligule milouin *Aythya ferina* (l'un des premiers sites français). De nombreuses autres espèces d'anatidés fréquentent le site comme l'Oie des moissons (*Anser fabalis*), l'Oie rieuse (*Anser albifrons*), l'Oie cendrée (*Anser anser*), le Canard siffleur (*Anas penelope*), le Canard chipeau (*Anas strepera*), la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), le Canard pilet (*Anas acuta*), la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*), la Nette rousse (*Netta rufina*), le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), le Garrot à œil d'or (*Bucephala clangula*) et le Harle bièvre (*Mergus merganser*).

Valeurs sociales et culturelles :

Les activités humaines (agriculture, pisciculture et sylviculture) exploitent tous les milieux du site et les zones en friches ou abandonnées restent rares. Cette présence constitue un indéniable atout qu'il faut pérenniser pour maintenir un équilibre entre l'entretien de ces milieux et leur exploitation.



N° Régional : 1267

Superficie : 5308

Altitude : 207 à 250 mètres

Valeurs sociales et culturelles (suite) :

Les activités de tourisme et de loisirs restent modestes (cf. point 27). Un effort de sensibilisation et d'éducation à l'environnement a été entrepris (cf. point 26), des infrastructures de découverte ont été mises en place et un suivi scientifique est assuré (cf. point 25).

Le patrimoine historique et architectural : Les traces de l'histoire du site sont nombreuses : vestiges romains, enfouis (amphithéâtre, voies romaines empierrées, temples et villas), constructions du Duc de Lorraine (digue et tour fortifiée de l'étang de Lindre, château de Guermange), domaine d'Alteville (2 châteaux du XVIème et XVIème siècle), village-rue de Tarquimpol et d'Assenoncourt, petit patrimoine (puits, fontaines, auges et guéoirs dans les villages ; calvaires au bord des routes ou dans les champs) et architecture villageoise du XIXème siècle.

Régime foncier :

- a) site : propriétés privées de l'État, de collectivités territoriales, d'associations et de particuliers.
- b) région voisine : idem.

Occupation du sol :

a) site : forêts (55%), prairies (20%), étangs (15%), cultures (8%) et divers (2%).
L'agriculture : les terres agricoles occupent 28% du site, soit près de 1 500 ha. Les exploitations se caractérisent essentiellement par l'élevage (élevage laitier surtout et production de viande), certaines associant élevage et polyculture. Les cultures céréalières servent à nourrir le bétail et comme compléments de production. Moins d'un quart des exploitations ont une orientation grandes cultures (céréales et colza).

La pisciculture : les étangs et leurs roselières représentent 15% du site, soit environ 800 ha dont près de 690 ha en eau. Ils sont à vocation piscicole et exploités de manière extensive. Le Domaine de Lindre est une des plus grandes exploitations piscicoles de France par sa production (entre 80 et 140 tonnes/an) et son savoir-faire technique. Il dispose d'une écloserie produisant environ 3 millions d'alevins par an. Les étangs sont pêchés annuellement.

La sylviculture : les forêts représentent 55% du site, soit un peu moins de 3 000 ha (dont ¾ de forêts domaniales et ¼ de forêts privées). Elles sont pour la plupart en futaie régulière feuillue, avec dans certains secteurs de vieux taillis sous futaies. Les espèces les plus abondantes sont le chêne, le hêtre, le charme et le frêne. Elles tirent leur revenu de la production de bois d'œuvre et de la location des droits de chasse.

N° Régional : 1267

Superficie : 5308

Altitude : 207 à 250 mètres

Occupation du sol (suite) :

La chasse et la pêche de loisir sont pratiquées sur une partie du site.

La chasse traditionnelle est la chasse aux gros gibiers. Le gibier d'eau et le petit gibier sont peu chassés, hormis le Canard colvert occasionnellement. Les étangs du Domaine du Lindre sont des chasses réservées. Ils n'ont pas de statut particulier mais la chasse n'est pas louée. Sur la presqu'île de Tarquimpol, la chasse n'est plus pratiquée. Actuellement un accord de non-chasse a été passé avec le détenteur du droit de chasse afin de maintenir la quiétude de l'étang de Lindre.

b) région voisine/bassin versant : idem.

Facteurs défavorables :

Le site n'est pas considéré comme très vulnérable cependant il convient de veiller à l'évolution des paysages (homogénéisation, diminution des surfaces en herbe), à la fréquentation humaine accrue (le site offre encore une tranquillité importante, qui est un des éléments explicatif de sa richesse avifaunistique, qu'il est indispensable de préserver), aux dérangements (tirs et effarouchement du Grand Cormoran), au défaut d'entretien de certains milieux comme les roselières qui peut être la cause du déclin de certaines espèces d'oiseaux, au drainage et à l'utilisation toujours plus importante de biocides.

Mesures de conservation actuelles :

En 1976, une partie du site (le Domaine de Lindre - 930 ha) a été acquis par le Conseil

Le site est compris dans la partie Est du Parc Naturel Régional (PNR) de Lorraine.

Le site a fait l'objet d'une proposition de site d'importance communautaire au titre de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Le document d'objectifs (plan de gestion) du site, réalisé par le Parc Naturel Régional de Lorraine dans sa mission d'opérateur local, a été achevé en octobre 2001.

Mesures de conservation proposées :

Classement en cours du site en ZPS au titre de la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (périmètre identique).



N° Régional : 1267

Superficie : 5308

Altitude : 207 à 250 mètres

Recherches scientifiques en cours :

Depuis 1991, un vaste programme d'études et de gestion de la forêt domaniale du Romersberg a été entrepris par l'Office National des Forêts (ONF) en partenariat avec le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL) et le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL).

Le PNRL a engagé un programme d'inventaire sur l'ensemble des étangs présents sur son territoire notamment sur le site du Lindre. Le PNRL a également mis en place un programme visant à préserver les prairies remarquables.

Suivis scientifiques : le Domaine de Lindre assure un suivi avifaunistique de ses étangs. Il concerne les hérons, les fauvettes paludicoles et un suivi hebdomadaire des anatidés (cygnes, oies et canards). Le Domaine de Lindre coopère avec le site de Madine dans le cadre du suivi de ces espèces afin de pouvoir cerner des tendances.

Contact : Michel HIRTZ - Domaine de Lindre - 67, rue Principale - 57260 LINDRE-BASSE - Tél. 03 87 86 90 04.

Infrastructures de découverte : Un sentier d'interprétation a été créé. Il s'insère dans un parcours de randonnée entre Lindre-Basse et Tarquimpol. Quatre observatoires aménagés sont accessibles au public à Lindre-Basse, Tarquimpol, Guermange et Dressling. Enfin la digue de Lindre-Basse dispose d'une lunette d'observation.

Sensibilisation à la conservation :

Offre pédagogique : Trois organismes participent activement à l'animation pédagogique du site : la Maison du Pays des étangs, le Domaine de Lindre et la Maison du Clément. Les activités de découverte de la nature à destination du grand public et des écoles se sont fortement développées. Elles induisent des retombées financières locales (prestations, restauration, hébergement, transports) et génèrent des emplois en milieu rural.

Des infrastructures de découvertes ont été mises en place sur le site (cf. point 25).

Loisir et tourisme :

Les activités touristiques et de loisirs restent modestes, celles qui concernent la découverte de la nature se sont toutefois fortement développées (cf. point 26).

Les estimations concernant la fréquentation sont de 20 à 25 000 visiteurs par an (dont 7 à 15 000 lors de la fête de la Grande Pêche). La période estivale concentre près de 65% des visiteurs. Le public est de type familial pour la grande majorité, mais aussi naturaliste et ornithologique.



N° Régional : 1267

Superficie : 5308

Altitude : 207 à 250 mètres

Loisir et tourisme (suite) :

La fête de la Grande Pêche, manifestation mise en place, chaque automne, depuis 1992, permet de faire découvrir au public la pêche traditionnelle au filet, le triage du poisson, mais aussi les techniques fines mises en application à l'écloserie.

Juridiction :

Services de l'État : DIREN (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable), DDAF (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales), DDE (Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer) ; Conseil Général de la Moselle.

Autorité de gestion :

Il n'y a pas une unique autorité de gestion de la zone humide. On distingue :

- l'Office National des Forêts (ONF) pour les forêts soumises au régime forestier ;
- le Conseil Général de la Moselle (CG 57) pour le Domaine de Lindre ;
- le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL) sur les territoires dont il assure la gestion.
- les communes et les privés sur leurs terrains.

Bibliographie :

M. HIRTZ & D. COMBRISSE (2002) - Fréquentation des deux plans d'eau lorrains majeurs (Madine et Lindre) par les principales espèces d'oiseaux d'eau. Ciconia, volume 26(1), pages 15-28.

H. MICHEL (2001) - Points chauds : L'étang de Lindre et les étangs mosellans (département de la Moselle). Ornithos, volume 8(3), pages 108-115.

Y. LE SCOUARNEC (2000) - L'avifaune des roselières de l'étang de Lindre. Cas particuliers des cornées de Guermange, Zommange et Assenoncourt. Document LPO Lorraine/PNRL. 10 pages + cartes.

L. MALY (1997) - Le Gobemouche à collier (Ficedula albicollis) en France : répartition, habitat, effectifs. Ornithos, volume 4(3), pages 122-131.

P. SORNETTE (1997) - Réintroduction du Balbuzard pêcheur en Lorraine au pays des étangs (Moselle). Mémoire quant aux potentialités des sites. Document LPO Lorraine. 11 pages + annexes + cartes.

N° Régional : 1267

Superficie : 5308

Altitude : 207 à 250 mètres

Bibliographie (suite) :

Y. MULLER (1996a) - Dénombrement de l'avifaune nicheuse de la forêt du Romersberg , chênaie-hêtraie de 420 ha sur le plateau lorrain. Ciconia, volume 20(3), pages 1-29.

Y. MULLER (1996b) - La Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) en Lorraine : répartition et effectifs. Ciconia, volume 20(3), pages 117-138.

F. LEGER, R. LECAILLE & F. THOMMES (1995) - Le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) en Lorraine. Ciconia, volume 19(3), pages 115-132.

Y. MULLER (1995) - Statut de la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) et des autres "fauvettes aquatiques" dans le secteur de l'étang de Lindre (Moselle). Ciconia, volume 19(1), pages 1-16.

L. MALY (1994a) - Mise en évidence du patrimoine ornithologique du bassin versant du Lindre : propositions pour une meilleure prise en compte. Document LPO Lorraine/DDAF57/CG57. 55 pages + cartes.

L. MALY (1994b) - Contribution ornithologique à la pré-étude d'aménagement foncier de la commune de Lindre-Basse : mises en évidence des secteurs sensibles. Document LPO Lorraine/DDAF57/CG57. 30 pages + annexes + cartes.

J. FRANCOIS, G. LEGRAND & H. MICHEL (1993) - Nidification de la Cigogne noire (*Ciconia nigra*) en Lorraine. Ciconia, volume 17(3), pages 133-142.

J. FRANCOIS (1992) - Observations sur la présence hivernale de l'Aigle criard (*Aquila clanga*) en Moselle. Ciconia, volume 16(3), pages 117-125.

Plaquette réalisée par le Domaine de Lindre et intitulée : "Le territoire des oiseaux". Collection "Richesse de Lindre". 17 pages.

Définition juridique :

RAMSAR

Textes applicables :

Convention de Ramsar du 2 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau.

Protocole de Paris du 3 décembre 1982.

Décret n° 87-126 du 20 janvier 1987 portant publication du protocole en vue d'amender la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat de la sauvagine (J.O. du 26-02- 1987).

Objectif :

L'objectif de la Convention de Ramsar (ratifiée en 1971 à Ramsar en Iran) est d'enrayer la tendance à la disparition des zones humides de favoriser leur conservation, ainsi que celle de leur flore et de leur faune et de promouvoir et favoriser leur utilisation rationnelle.

N° Régional : 1267

Superficie : 5308

Altitude : 207 à 250 mètres

Définition juridique (suite) :

La France qui est adhérente à la Convention depuis le premier octobre 1986 a inscrit sur la liste un site lors de son adhésion (la Camargue). La Petite Camargue (gardoise et étang de l'Or) est la seule Zone « Ramsar » du Languedoc-Roussillon.

Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières, d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres.

Les zones humides concernées doivent avoir une importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Les critères concernant les oiseaux d'eau ont été les premiers à être pris en compte ; les autres valeurs et fonctions des zones humides sont aujourd'hui intégrées.

L'inscription sur la liste « Ramsar » est faite sans préjudice des droits exclusifs de souveraineté des Etats. Toutefois, les Etats élaborent et appliquent leurs plans d'aménagement de façon à favoriser la conservation des zones humides inscrites sur la liste et l'utilisation rationnelle de l'ensemble des zones humides de leur territoire.

Réglementation :

Chaque Etat doit prendre des dispositions pour être informé dès que possible des modifications des caractéristiques écologiques des zones humides inscrites sur la liste et situées sur son territoire (pollution, intervention humaine, ...). Il doit informer à cet égard le bureau de la Convention.

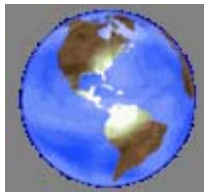
L'effet du classement suit le territoire concerné en quelque main qu'il passe.

L'inscription d'un site sur la « liste Ramsar » constitue plus un label qu'une protection en

En Lorraine :

Deux zones Ramsar sont actuellement répertoriées sur le bassin versant Rhin Meuse: Étangs de la Petite Woèvre (08 avril 1991 / 5300 ha) et les étangs du Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines (02 février 2003 / 5308 ha). Il existe un projet de zone Ramsar en Alsace sur la bande Rhénane.

Parc naturel régional de Lorraine
Logis Abbatial – Rue du Quai
BP35
54702 PONT-A-MOUSSON



Mission «Observatoire du patrimoine naturel »

Chargée de mission

Anne-Sophie CHAPLAIN : 03 83 84 25 36